



Évaluation des établissements  
Évaluation des formations

# RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE LILLE

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Anne-Catherine Rinckenberger,  
Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

1 Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

2 Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Le présent rapport a été conçu dans le cadre d'un processus d'évaluation conjoint aux départements d'évaluation des établissements et des formations du Hcéres. Afin de permettre un travail collégial et mutualisé, le comité d'experts a procédé à l'examen des deux versants : d'une part, l'établissement et sa stratégie institutionnelle et, d'autre part, les formations et les diplômes délivrés, en particulier ceux pour lesquels est sollicité le renouvellement de leur reconnaissance aux niveaux licence ou master.

De ce fait, le rapport comporte deux parties : la première traite de la stratégie institutionnelle, y compris celle de l'offre de formation, sa mise en œuvre et son inscription au sein de la trajectoire et du développement de l'établissement dans sa globalité ; la seconde, sous forme d'annexe, concerne l'analyse d'aspects spécifiques aux diplômes, à savoir les objectifs, les modalités et l'organisation pédagogiques de la formation ainsi que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

## Sommaire

Sommaire.....	2
Présentation de l'établissement.....	4
1 / Caractérisation du territoire.....	4
2 / Structuration de la coordination territoriale.....	4
3 / Caractérisation de l'établissement.....	4
Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement et de l'offre de formations.....	6
1 / Un positionnement en transformation en vue d'un rapprochement universitaire.....	6
2 / Une école confrontée à de forts enjeux dans un contexte en mutation.....	6
a/ Une orientation stratégique partagée où subsistent toutefois des interrogations sur sa mise en œuvre.....	6
b/ Des relations solides mais peu de perspectives avec la sphère socio-économique.....	7
La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formations.....	8
1 / Une réorganisation convaincante qui reste à stabiliser.....	8
2 / Des opportunités stratégiques dans un contexte en évolution constante.....	8
3 / Une vision stratégique qui mérite d'être précisée.....	8
a/ La programmation pluriannuelle et la démarche qualité ne sont pas engagées.....	9
b/ La soutenabilité budgétaire du plan pluriannuel d'investissement est assurée.....	9
4 / Une organisation administrative au fonctionnement fragile.....	10
a/ Une faiblesse des moyens humains mis à disposition.....	10
b/ Un patrimoine immobilier adapté aux besoins.....	10
c/ De nombreux chantiers restent à mener en informatique.....	11
5 / Une réelle représentation étudiante sur laquelle l'école peut s'appuyer.....	11
La recherche et la formation.....	12
1 / Une école dotée d'un laboratoire de recherche depuis plus d'une vingtaine d'années.....	12
a/ Une école dont le projet stratégique se confond avec celui du laboratoire.....	12
b/ Une coordination stratégique à mieux concevoir.....	12
c/ Une activité de recherche contractuelle multidisciplinaire, en grande partie liée à son territoire.....	13
2 / Une offre unique soutenue par une réflexion constante.....	13
3 / Un lien recherche-formation très fort.....	14
4 / Un service de documentation probant.....	14
La réussite des étudiants.....	15
1 / Le parcours étudiant : un accompagnement appréciable et perfectible.....	15

2 / Une dynamique saine entre les acteurs de la vie étudiante .....	16
3 / Des frontières floues entre le monitorat, l'activité associative ou bénévole .....	16
<b>La valorisation et la culture scientifique .....</b>	<b>17</b>
1 / Des transferts de résultats de la recherche à amplifier .....	17
2 / Une diffusion des résultats de la recherche qui enrichit la culture scientifique architecturale et paysagère .....	17
<b>Les relations européennes et internationales .....</b>	<b>18</b>
1 / L'internationalisation, un objectif stratégique de l'école affiché de longue date .....	18
<b>Conclusion .....</b>	<b>20</b>
1 / Les points forts .....	20
2 / Les points faibles .....	20
3 / Les recommandations .....	20
<b>Annexe : analyse d'aspects spécifiques aux diplômes .....</b>	<b>21</b>
1 / Diplôme d'études en architecture (DEEA) .....	21
Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques .....	21
Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation .....	21
Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés .....	22
Conclusion .....	23
Principaux points forts .....	23
Principaux points faibles .....	23
Analyse des perspectives et recommandations .....	23
2 / Diplôme d'Etat d'architecte (DEA) .....	23
Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques .....	23
Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation .....	24
Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés .....	25
Conclusion .....	26
Principaux points forts .....	26
Principaux points faibles .....	26
Analyse des perspectives et recommandations .....	26
3 / Diplôme d'État de paysagiste (DEP) .....	27
Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques .....	27
Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation .....	28
Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés .....	31
Conclusion .....	32
Principaux points forts .....	32
Principaux points faibles .....	32
Analyse des perspectives et recommandations .....	32
<b>Liste des sigles .....</b>	<b>33</b>
<b>Observations du directeur .....</b>	<b>36</b>
<b>Organisation de l'évaluation .....</b>	<b>37</b>

# Présentation de l'établissement

## 1 / Caractérisation du territoire

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont été réunies pour former la région des Hauts-de-France composée de cinq départements. La coordination territoriale assurée par la Comue Lille Nord de France (LNF) correspond au territoire de l'académie de Lille et regroupe des établissements des départements du Nord et du Pas-de-Calais. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Nord-Pas-de-Calais<sup>1</sup>, étendu sur 12 414 km<sup>2</sup>, est, hors Ile-de-France, le territoire le plus densément peuplé de France métropolitaine. L'économie de ce territoire, marquée historiquement par l'industrie, s'est diversifiée et tertiarisée. Le produit intérieur brut de 106 798 M€ en 2014 est relativement élevé par rapport à la moyenne nationale. Le taux de chômage est l'un des plus élevés de France métropolitaine (11,4 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 contre 8,9 % en moyenne nationale<sup>2</sup>). Pour l'année 2014-2015, 164 515 étudiants étaient inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Lille.

## 2 / Structuration de la coordination territoriale

En octobre 2018, la Comue LNF regroupe 9 membres : l'université de Lille ; l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) ; l'Université du littoral Côte d'Opale (Ulco) ; l'université d'Artois ; l'école centrale de Lille ; l'Institut Mines Télécom Lille Douai ; la Fédération Universitaire et pluridisciplinaire de Lille (FUPL) ; le CNRS et l'Inria. La Comue comprend en outre cinq membres associés : l'institut Pasteur de Lille ; l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille ; l'école supérieure musique et danse Hauts-de-France-Lille ; l'Institut régional du travail social Hauts de France ; *Skema Business School*. Les établissements membres de la Comue LNF accueillent, en 2016, 116 297 étudiants en formations universitaires<sup>3</sup>. Les établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Mesri) membres de la Comue LNF comprenaient en 2017, 11 493 personnels<sup>4</sup>, dont 4 292 enseignants titulaires et 5 782 personnels Biatss.

Les projets dans le cadre du programme investissement d'avenir (PIA) ont été initialement portés par le Pres puis par la Comue LNF. A la suite de l'échec de la candidature à l'action Initiative d'excellence (Idex), le projet d'Initiative science innovation territoires économie (Isite) intitulé « Université Lille Nord-Europe » (ULNE) et labellisé en février 2017 a été porté par la fondation partenariale ULNE dont la Comue n'est ni membre, ni partenaire. L'Isite ULNE<sup>5</sup> fédère 14 membres fondateurs<sup>6</sup> et 13 partenaires<sup>7</sup>. Une dotation non consommable de 500 M€ a été affectée à l'Isite ULNE représentant un financement annuel exploitable d'environ 15 M€. Le projet est structuré autour de trois thématiques de recherche : santé, planète et monde numérique.

## 3 / Caractérisation de l'établissement

En 1977, l'école d'architecture de Lille ouvre ses portes, dans le quartier de l'Hôtel-de-ville de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq. A l'origine, un bâtiment conçu pour 300 étudiants, exclusivement consacré à l'enseignement de l'architecture et comportant des lieux d'enseignement ouverts et polyvalents, voit le jour. L'école rationaliste conçue par l'architecte Pierre Eldin s'enrichit en 1998 d'une extension formaliste imaginée par les architectes Olivier Bonte et Walter Chiani, puis en 2006, d'une extension à l'écriture contemporaine de l'architecte Nasrine Séraji. L'école aujourd'hui implantée sur un terrain de 4 hectares, comporte plus de 10 000 m<sup>2</sup> de surfaces hors œuvre nette (SHON), répartis en trois bâtiments distincts, construits ou remaniés ces trente dernières années.

En 2005<sup>8</sup>, suite à l'ouverture d'une formation de paysagiste, elle prend le nom d'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille" (ENSAPL). Elle est aujourd'hui, avec Bordeaux, la seule école française à proposer les deux formations d'architecte et de paysagiste au sein du même établissement. L'ENSAPL est un

<sup>1</sup> Les données socio-économiques relatives au Nord-Pas-de-Calais sont issues du diagnostic territorial (Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche – Strater) Comue Lille Nord de France de juin 2018.

<sup>2</sup> Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

<sup>3</sup> Y compris, les étudiants de la FUPL en formations universitaires et de l'IMT (source : tableau de bord de l'enseignement supérieur - site Mesri).

<sup>4</sup> Fiche de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du Mesri.

<sup>5</sup> Source : site internet Isite ULNE.

<sup>6</sup> Université de Lille ; école centrale de Lille ; ENSCL ; Ensaït ; IMT Lille Douai ; Ensap de Lille ; Ensam campus de Lille ; ESJ Lille ; IEP Lille ; CNRS ; Inserm ; Inria ; Centre hospitalier régional universitaire de Lille ; Institut Pasteur de Lille.

<sup>7</sup> KU Leuven, FUPL, Centre Oscar Lambret, Université d'Artois, Université du Littoral Côte d'Opale, l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis, SKEMA Business School, IFSTTAR, ONERA, IFREMER, INERIS, Région Hauts de France, Métropole européenne de Lille.

<sup>8</sup> Rapport d'autoévaluation de l'établissement (RAE), page 5.

établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous la co-tutelle des ministères chargés de la culture (MC) et de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (MESRI) et rattaché à la direction générale des patrimoines (DGPAT) du MC. Il existe 19 autres écoles nationales supérieures d'architecture rattachées au MC et en ce qui concerne le domaine du paysage, trois autres écoles sont habilitées à délivrer le diplôme de paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG), désormais diplôme d'État de paysagiste (DEP) : l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux avec deux cursus (un en architecture et un en paysage), comme à Lille, l'Institut national des sciences appliquées (INSA) Centre Val-de-Loire, sous tutelle du MESRI, et l'École nationale supérieure de paysage (ENSP) de Versailles, sous tutelle du ministère de l'agriculture. Bien que l'ENSAPL collabore avec les trois autres écoles du paysage, il n'existe pas de réseau officiellement déclaré dans ce domaine, contrairement aux écoles d'architecture<sup>9</sup>. L'ENSAPL fait cependant partie du réseau des écoles nationales supérieures d'architecture<sup>10</sup>.

Aujourd'hui, l'ENSAPL emploie 130 enseignants<sup>11</sup> et 32 personnels administratifs<sup>12</sup>. Elle forme 774 étudiants dont 570 en architecture (340 en 1<sup>er</sup> cycle, et 230 en 2<sup>ème</sup> cycle), 140 en paysage (50 en 1<sup>er</sup> cycle, 90 en 2<sup>ème</sup> cycle), 50 architectes diplômés d'état réalisant leur habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), et 14 doctorants<sup>13</sup>. Les étudiants bénéficient d'espaces de travail dédiés par ateliers de projet, d'amphithéâtres, de salles de cours, d'une bibliothèque, d'une cafétéria, de nombreux postes informatiques ainsi que d'un atelier à échelle 1<sup>14</sup>.

Les activités de l'ENSAPL, concernant les années 2010-2014, ont donné lieu à une évaluation par l'AERES en janvier 2014<sup>15</sup>. Selon les termes du rapport d'évaluation, l'école était alors confrontée à des incertitudes concernant aussi bien l'évolution de son statut et de sa tutelle, que la possible réforme du diplôme de paysagiste DPLG, et les transformations du paysage universitaire lillois. Trois recommandations avaient été formulées :

- Prolonger les actions de rapprochement effectif entre les deux formations, architecture et paysage et mieux accompagner le suivi des étudiants, pendant et après leur cursus, en créant un véritable service de stages et de l'insertion professionnelle. Dans ce contexte d'évolution des formations, encourager également les étudiants à prendre une part active aux réflexions de l'établissement.
- Renforcer les outils de management (gestion prévisionnelle des emplois, bilan social, organigramme etc.) et revoir globalement la politique de communication et d'information de l'établissement, en repensant notamment le système d'information et en créant un véritable ENT.
- Dégager plus de moyens humains et financiers en faveur du développement des relations internationales.

Pour les diplômes de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>ème</sup> cycle, une évaluation a également été menée en 2012 par l'AERES. Les recommandations ont été les suivantes :

- Pour le DEEA (diplôme d'études en architecture) : améliorer la visibilité de l'établissement afin d'augmenter son taux de recrutement en première année<sup>16</sup> ; chercher un équilibre entre la volonté de sélectionner entre la première et deuxième année et la baisse des effectifs de première année, qui de fait devient problématique et débouche sur un taux de réussite en trois ans très faible, qu'il sera nécessaire de rectifier ; favoriser la présence d'un enseignement du paysage (des rapprochements, mutualisations et passerelles plus clairs devraient être mis en place afin d'en faire un véritable point fort de cet établissement).
- Pour le DEA (diplôme d'État d'architecte) : rendre plus performant le dispositif d'autoévaluation et d'évaluation des enseignements par les étudiants ; proposer une certification obligatoire pour l'anglais et concrétiser ses projets de conventions pour l'enseignement de langues autres que l'anglais ; exploiter davantage les atouts de la position géographique de l'ENSAPL ; mettre davantage en cohérence la formation de paysagiste DPLG avec le diplôme de DEA ; analyser plus finement le faible taux de réussite ; mettre en place un véritable observatoire des diplômés de l'école.

Le rapport d'autoévaluation (RAE) de 2018 montre le travail réalisé et celui qui reste à accomplir ainsi que les améliorations apportées suite aux recommandations des précédents rapports de l'AERES qui ont servi de base

<sup>9</sup> RAE, page 6.

<sup>10</sup> <http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-Recherche-Metiers/Les-Formations-d-Architecte-et-de-Paysagiste/Les-cursus-et-les-diplomes/Les-ecoles-d-Architecture>.

<sup>11</sup> ENSAPL, Présentation et modalités 2019-2020.

<sup>12</sup> 76 ETP (titre 2) et 39 ETP (titre 3) ; 72 ETP enseignants, 28 ETP ATS ; 55 ETP titulaires, 45 ETP contractuels, bilan social 2016.

<sup>13</sup> ENSAPL, Présentation et modalités 2019-2020.

<sup>14</sup> Atelier d'expérimentation à échelle réelle.

<sup>15</sup> [www.hceres.fr/content/download/22228/346681/file/AERES-S1-ENSA](http://www.hceres.fr/content/download/22228/346681/file/AERES-S1-ENSA).

<sup>16</sup> <https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041894>.

de réflexion. Il explique clairement la vision qui est celle de l'école quant à la formation des architectes et des paysagistes, à leur rôle dans la société et à leur mode d'intervention.

Le comité s'est plus particulièrement penché sur le positionnement de l'établissement, la structuration et le pilotage de l'offre de formations, la place de la recherche dans la stratégie de l'école et de ses formations, et l'articulation et la communication entre les différentes entités de l'ENSAPL.

## Le positionnement institutionnel et la stratégie de développement de l'établissement et de l'offre de formations

### 1 / Un positionnement en transformation en vue d'un rapprochement universitaire

L'ENSAPL est membre de la conférence régionale des grandes écoles (CRGE) et du collegium des grandes écoles publiques de Lille (ENSAPL, École centrale de Lille, École nationale supérieure des mines de Douai, École nationale supérieure de chimie de Lille, École nationale supérieure des arts et industries textiles de Roubaix, École supérieure de journalisme, Sciences Po Lille, Télécom Lille). Par ailleurs, l'ENSAPL est membre associé de la Comue<sup>17</sup> et associée aux deux écoles doctorales SESAM et SHS<sup>18</sup>.

Les restructurations, la reconfiguration de la nouvelle région, la pression née de la fusion des trois universités de Lille, une Comue affaiblie, et l'émergence de l'Isite avec un projet d'Université Lille Nord Europe dans lequel l'ENSAPL entend être associée, sont autant d'enjeux qui génèrent de vraies difficultés à se positionner clairement pour l'établissement. Néanmoins, la réforme de l'enseignement supérieur de l'architecture, qui va donner un nouvel élan aux activités d'enseignement et de recherche du réseau des ENSA<sup>19</sup>, constitue l'opportunité pour l'ENSAPL de se valoriser et se positionner dans le paysage local.

**L'ENSAPL pourrait davantage exploiter les atouts que sont, d'une part, ses valeurs structurantes telles que la transition énergétique et le développement durable, et d'autre part, la double compétence architecture et paysage. Le comité recommande à l'ENSAPL de préciser et mieux communiquer ses valeurs institutionnelles pour prendre la place qui lui revient dans le paysage universitaire.**

### 2 / Une école confrontée à de forts enjeux dans un contexte en mutation

*a/ Une orientation stratégique partagée où subsistent toutefois des interrogations sur sa mise en œuvre*

La nouvelle politique de site conduit l'établissement à répondre à diverses sollicitations. Elle lui permet de s'inscrire dans le paysage académique local avec l'université de Lille, notamment, pour le développement d'un master, et avec les écoles d'ingénieur - Centrale Lille actuellement - pour le développement d'un double cursus architecte-ingénieur.

Par ailleurs, la nouvelle gouvernance induite par les dispositions réglementaires impose des représentants des collectivités dans le conseil d'administration (CA). Cette situation devrait permettre à l'ENSAPL, qui est une petite communauté, de bénéficier d'un fort engagement de ces derniers.

Au sein des différentes instances, la culture du débat est importante, les thématiques abordées sont longuement préparées et largement discutées avant de prendre une décision. Le CA nouvellement constitué, mais qui n'a pas participé étroitement à l'élaboration du RAE, devrait maintenant soutenir l'ENSAPL dans la mise en œuvre de son projet.

**Le comité recommande de hiérarchiser les enjeux et d'avoir une stratégie d'établissement claire, notamment en élaborant des fiches projets, afin de permettre à l'ENSAPL de dégager des moyens pour mener à bien ces projets. Pour cela, le nouveau CA doit jouer son rôle, aider l'école à définir ses priorités et à valoriser son**

<sup>17</sup> RAE, page 6 et Annexe 1.

<sup>18</sup> RAE, page 6.

<sup>19</sup> <http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Enseignement-de-l-architecture-une-reforme-d-avenir>.

**activité au niveau régional et international, en mettant notamment en place un planning pour la réalisation des objectifs du projet stratégique de l'établissement.**

*b/ Des relations solides mais peu de perspectives avec la sphère socio-économique*

Les partenariats de l'école ont évolué ces dernières années. Néanmoins, ils ne semblent pas faire l'objet d'une réflexion stratégique et apparaissent noués au gré des opportunités.

Au niveau académique, des partenariats sont mis en place avec les écoles d'ingénieurs (l'École des hautes études industrielles, Centrale Lille, Polytech Lille) et avec l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Lille (IAUL). Il faut noter un partenariat avec les Compagnons du devoir<sup>20</sup> représentant une vraie richesse pour l'ENSAPL, pour lequel les enseignants sont enthousiastes, mais qui ne mobilise actuellement qu'une minorité d'étudiants.

Le comité relève, d'après les entretiens réalisés lors de la visite, que l'ENSAPL montre une réelle volonté de s'ouvrir vers l'extérieur et vers d'autres pratiques pour inscrire son rôle dans la société civile, et relier la formation à la réalité sociale et notamment sur certains sujets, comme l'habitat de demain.

Avec le monde socio-économique, les partenariats se limitent aujourd'hui à la mobilisation autour de Solar Décathlon 2019<sup>21</sup>. Il apparaît important que l'ENSAPL réfléchisse d'ores et déjà à l'après Solar Décathlon et à la pérennisation des autres partenariats.

Néanmoins, l'école possède un réel potentiel, notamment avec sa formation en paysage, dont la redéfinition est une opportunité pour nouer de nouveaux partenariats et des alliances.

**Le comité recommande à l'ENSAPL d'enrichir, de pérenniser ses partenariats et de se tourner davantage vers le monde socio-économique. La politique de développement de l'établissement pourrait également chercher à mieux s'inscrire dans des partenariats locaux, en apportant toutes ses compétences. Le comité suggère de tout mettre en œuvre pour intégrer le domaine du paysage dans l'environnement naturel et social.**

---

<sup>20</sup> RAE, page 7.

<sup>21</sup> <http://solar-h2030.eu/>.



# La gouvernance et le pilotage de l'établissement et de l'offre de formations

## 1 / Une réorganisation convaincante qui reste à stabiliser

L'école est dorénavant dotée de toutes les instances statutaires de pilotage associant des représentants des enseignants, du personnel administratif, des étudiants et des membres extérieurs lorsque les statuts le prévoient. Les instances sont nouvellement nommées. Le CA<sup>22</sup> est composé de 21 membres et présidé par un membre extérieur à l'établissement, le directeur ayant une voix consultative. Le conseil pédagogique et scientifique (CPS)<sup>23</sup> comporte 30 membres, 20 pour la partie pédagogie, et 10 pour la partie recherche, le directeur ou son représentant ayant une voix consultative.

La réorganisation a été l'occasion pour l'école de resserrer les liens au sein de l'institution en stimulant les échanges et la prise de responsabilités. Elle a développé favorablement les échanges au niveau de la gouvernance (CA, CPS) en intégrant davantage le personnel administratif, les enseignants et les représentants étudiants. Il conviendrait maintenant de vérifier que les décisions et travaux sont suffisamment relayés auprès de ces différentes communautés.

La préparation de la campagne d'évaluation par le Hcéres et en particulier la rédaction du RAE ont aidé à structurer *a minima* le processus stratégique (objectifs, axes de développement). Le dialogue amorcé entre les différents acteurs pourrait progressivement améliorer le fonctionnement des instances et renforcer l'identification de l'école et de ses perspectives d'évolution.

**Le comité recommande que la stratégie de l'école soit précisée et accompagnée d'un travail de réflexion au sein des instances, CA et CPS, pour répondre aux objectifs de rayonnement national et international de ses activités. L'ENSAPL devrait accentuer sa communication par un travail de réflexion au sein de ses instances, relayé par une communication interne plus efficace. Le comité suggère notamment de passer de la diffusion d'informations à une véritable communication interne associant réellement l'ensemble des acteurs concernés. Cette fragilité avait déjà été constatée lors de la précédente évaluation (AERES 2014).**

## 2 / Des opportunités stratégiques dans un contexte en évolution constante

L'ENSAPL définit ses missions en lien étroit avec le décret fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture<sup>24</sup>. Elle remplit ses missions statutaires en s'appuyant sur ses partenariats académiques, les activités du laboratoire conception, territoire, histoire (LACTH) pour la recherche et sa formation initiale en architecture et en paysage. Ses cursus de 2<sup>ème</sup> cycle appuyés sur les domaines de recherche de l'école - Matérialité, Histoire, Territoire et Conception - sont un atout et une force non négligeables. L'offre de formations comprenant l'architecture et le paysage est, quant à elle, particulièrement riche et présente le défi de l'opportunité d'une multitude d'options.

La modification du statut des ENSA<sup>25</sup> devrait influencer positivement le développement de l'ENSAPL en lui offrant une plus grande marge de manœuvre et en lui permettant d'assumer au mieux les missions statutaires qui lui sont allouées. Le RAE témoigne d'une réflexion ayant donné lieu à une consultation effective des différents acteurs qui composent l'établissement. Il démontre sans ambiguïté l'envie de mettre en place une politique d'établissement.

## 3 / Une vision stratégique qui mérite d'être précisée

Le directeur de l'établissement a pris ses fonctions en 2016<sup>26</sup>, dans un contexte marqué par des relations sociales dégradées<sup>27</sup>. Il a su rétablir un climat de confiance. Il réunit l'équipe de direction composée des directeurs et des responsables de service une fois par semaine, pour traiter des sujets d'actualité concernant

---

<sup>22</sup> RAE, page 9.

<sup>23</sup> RAE, page 9.

<sup>24</sup> Décret modifié 78-266 du 8 mars 1978 fixant le régime administratif et financier des écoles nationales supérieures d'architecture.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000337195>.

<sup>25</sup> Décret n° 2018-109 du 15 février 2018 relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture.

<sup>26</sup> RAE, page 11.

<sup>27</sup> Diagnostic RPS, rapport définitif, décembre 2015, page 9.

la vie de l'institution<sup>28</sup>. Il a constitué un groupe de travail afin de proposer un nouvel organigramme, dont la mise en place se fait progressivement<sup>29</sup>. Il n'a pas souhaité remplacer son adjointe, qui a quitté ses fonctions en 2017<sup>30</sup>.

Le directeur détermine les priorités et pilote directement la gestion administrative de l'école : le secrétariat de direction (une personne), la cellule communication (une personne), le service de la bibliothèque (4 personnes) et le service informatique (5 personnes). Il a également sous son autorité directe, d'une part, le service des études et de la vie étudiante, dirigé par un directeur des études (8 personnes), et d'autre part, l'administration générale dont le responsable est le secrétaire général (cellule financière : une personne ; cellule comptabilité : deux personnes ; cellule des ressources humaines : deux personnes ; cellule régie FabLab : une personne ; cellule logistique et accueil : 4 personnes)<sup>31</sup>.

Le fonctionnement très centralisé de l'école sollicite fortement le directeur. Il pourrait davantage s'appuyer sur son secrétaire général (SG) et se dégager ainsi du temps pour conduire la réflexion collective autour d'un projet d'établissement.

### *a/ La programmation pluriannuelle et la démarche qualité ne sont pas engagées*

L'école définit sa politique de gestion des moyens dédiés, en ressources humaines et budgétaires, sans vision pluriannuelle. Ce manque de vision prospective s'explique en particulier par l'absence d'engagement pluriannuel de la tutelle sur les emplois mis à disposition. Il n'existe pas de conférences budgétaires réunissant la direction et chaque service dans la perspective de la construction budgétaire de l'année N+1, le dialogue de gestion interne reste encore à établir. Il n'existe pas de schéma formalisé d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences. Pourtant, l'école a identifié ses besoins en matière de RH<sup>32</sup> et a procédé en 2017 au redéploiement de deux postes vacants afin de recruter des cadres responsables du budget et de la communication<sup>33</sup>. Mais les autres fiches portant création de postes élaborées par l'établissement ne font pas l'objet d'une programmation temporelle. Cette absence de projection à moyen terme s'explique également par le sous-effectif en personnel administratif, technique et de service (ATS). La démarche qualité n'est pas engagée non plus.

Toutefois en ce qui concerne l'immobilier et l'informatique, l'école met en œuvre une vision à moyen terme : dans le respect de la réglementation, elle élabore et présente au vote du CA son plan pluriannuel d'investissement (PPI).

### *b/ La soutenabilité budgétaire du plan pluriannuel d'investissement est assurée*

L'évolution des dépenses est bien maîtrisée<sup>34</sup>, offrant ainsi une solidité financière forte. La soutenabilité budgétaire du plan d'investissement de l'école est acquise malgré la baisse des ressources propres. L'école gère prudemment sa masse salariale<sup>35</sup>, restant au-dessous du plafond d'emplois du T3 fixé par la tutelle<sup>36</sup>. En maîtrisant également le niveau de ses dépenses de fonctionnement<sup>37</sup> en fonction de l'évolution de ses ressources de fonctionnement, elle dégage une capacité d'autofinancement (CAF) de 843 k€ entre 2014 et 2017, finançant ainsi, en complément des subventions d'investissement reçues, tous les investissements réalisés pendant la période, tout en renforçant le fonds de roulement. Ce dernier atteint 156 jours de fonctionnement de l'école<sup>38</sup> en 2017. L'école a fait voter au CA un PPI ambitieux, dont l'objectif est d'investir 1 225 k€<sup>39</sup> en 2018 et en 2019, tout en conservant un fonds de roulement de 30 jours de fonctionnement en 2020, ce qui respecte le ratio prudentiel défini par la tutelle.

---

<sup>28</sup> RAE, page 11.

<sup>29</sup> RAE, page 12.

<sup>30</sup> RAE, page 12.

<sup>31</sup> Annexe 3 du RAE.

<sup>32</sup> RAE, page 11.

<sup>33</sup> RAE, page 12.

<sup>34</sup> Voir supra 3.c.

<sup>35</sup> La masse salariale gérée par l'école ne concerne que celle du personnel rémunéré au titre 3, la tutelle se chargeant directement de la masse salariale du personnel relevant du titre 2.

<sup>36</sup> Compte financier 2017.

<sup>37</sup> Hors investissement.

<sup>38</sup> Annexe 5 du RAE.

<sup>39</sup> PPI 2016-2019 ENSAPL.

Les recettes proviennent à 72 % des subventions versées par la tutelle<sup>40</sup>. Les ressources propres (RP) restent limitées à 14 % et accusent une baisse sensible (- 11 %) entre 2014 et 2017<sup>41</sup>, à la fois au niveau des droits d'inscription, des autres recettes<sup>42</sup> et de la collecte de la taxe d'apprentissage. Cette baisse tendancielle, si elle n'est pas stoppée, voire ralentie, pourrait compromettre la CAF prévisionnelle prévue au PPI<sup>43</sup> et remettre en cause une partie des investissements prévus.

**Le comité recommande que l'école porte son attention sur le maintien, voire la progression des ressources propres afin que son modèle de financement du PPI reste valide. Il lui recommande également de renforcer le dialogue de gestion interne et d'engager progressivement une démarche qualité afin de fédérer des équipes sur des projets valorisants.**

## 4 / Une organisation administrative au fonctionnement fragile

### a/ Une faiblesse des moyens humains mis à disposition

Le MC fixe chaque année le plafond annuel d'emplois aux titres 2 et 3. Il maîtrise le processus de mutation et de nomination des fonctionnaires, qui peut se traduire par des postes vacants sur une période de plusieurs mois. Les effectifs de l'école relevant du titre 2 en 2017 sont de 76 ETP<sup>44</sup>. La consommation des emplois en 2016<sup>45</sup> montre un bon équilibre entre les effectifs de l'administration et ceux de l'enseignement, d'une part, entre les titulaires et les contractuels, d'autre part. Un fort renouvellement du personnel est attendu à court terme.

L'école reste fragile dans son fonctionnement, en particulier par la faiblesse de moyens humains disponibles pour l'administration : une personne pour les ressources humaines, deux personnes pour le budget. En effet, en rapportant l'effectif ATS à celui des étudiants, le rapport est de 1 sur 21 pour l'ensemble des ENSA, contre 1 pour 25 au niveau de l'ENSAPL<sup>46</sup>. Afin que ce dernier ratio passe à 1 pour 21, il faudrait que soient créés 7 emplois.

La cellule ressources humaines alimente les données de changement de situation individuelle à la tutelle, elle se charge de l'information statutaire *in situ* des agents, elle organise les actions de formation, elle veille à la mise en place de la politique sociale : prestations interministérielles, restauration sociale, médecine préventive pour le personnel. Cependant, le comité regrette qu'aucune exploitation ne soit faite des entretiens d'évaluations annuels des personnels administratifs et qu'aucun contrôle du service fait des enseignants ne soit réalisé.

### b/ Un patrimoine immobilier adapté aux besoins

Le patrimoine immobilier dont dispose l'école répond bien à ses missions de service public. Ses immeubles ont été construits lors de trois programmes successifs : 1974, 1995 et 2000<sup>47</sup>. Leurs SHON<sup>48</sup> totale est de 10 325 m<sup>2</sup> et SUB<sup>49</sup> de 8 627 m<sup>2</sup> avec un ratio de surface utile par étudiant suffisant (11 m<sup>2</sup><sup>50</sup> contre 8 m<sup>2</sup> à l'ENSAP de Bordeaux<sup>51</sup>). L'école dispose notamment de deux amphithéâtres de 170 et 90 places<sup>52</sup> et d'un atelier échelle 1. Des travaux d'accessibilité ont été réalisés au niveau des amphithéâtres et des salles de cours. Une sirène auditive lumineuse est également installée. L'école s'engage pour 2019 dans une opération de rénovation du rez-de-chaussée haut, afin notamment de créer des salles de cours adaptées et d'étendre la partie des locaux consacrés à la recherche<sup>53</sup>.

<sup>40</sup> Tableau soldes intermédiaires de gestion 2017.

<sup>41</sup> Tableau des recettes de fonctionnement de 2014 à 2017, montants obtenus en additionnant les droits d'inscription, les autres produits et la taxe d'apprentissage.

<sup>42</sup> Il s'agit essentiellement des recettes provenant des impressions et des badges.

<sup>43</sup> Tableau des recettes de fonctionnement de 2014 à 2017, montants obtenus en additionnant les droits d'inscription, les autres produits et la taxe d'apprentissage.

<sup>44</sup> Compte financier 2017.

<sup>45</sup> Bilan social 2016 page 3, car nous ne connaissons pas la répartition entre les effectifs administratifs et enseignants pour 2017, d'où la différence de 7 ETP entre les effectifs de 2016 et ceux de 2017.

<sup>46</sup> Base effectifs usagers et ATS de 2014-2015.

<sup>47</sup> SPSI juin 2007 page 3.

<sup>48</sup> La SHON, ou surface hors œuvre nette, est calculée à partir des surfaces de chaque niveau comprises à l'intérieur des murs extérieurs de l'immeuble, desquelles sont déduites les surfaces des combes, des sous-sols, des loggias, des vides (trémies, rampes, etc.).

<sup>49</sup> La SUB ou surface utile brute, est calculée à partir de la SHON, en retranchant de celle-ci les locaux techniques et les parties communes tels les couloirs. La SUB représente essentiellement les surfaces de cours et de bureaux.

<sup>50</sup> SUB/nb d'étudiants.

<sup>51</sup> HCERES, rapport d'évaluation ENSAP de Bordeaux, 2015, page 24.

<sup>52</sup> SPSI juin 2010 page 7.

<sup>53</sup> RAE, page 15.

**Bien qu'une école d'architecture dispose de nombreuses compétences en maîtrise d'ouvrage et que la tutelle apporte son aide lors de grands projets immobiliers, il est néanmoins regrettable que l'ENSAPL ne dispose pas d'un vrai service immobilier, une cellule « moyens généraux » assurant notamment cette mission<sup>54</sup>.**

### *c/ De nombreux chantiers restent à mener en informatique*

L'infrastructure informatique de l'école est de qualité, lui permettant d'assurer ses missions de recherche et de formation. Le précédent rapport d'évaluation de l'établissement par l'AERES indiquait en particulier deux points faibles propres au système d'information : d'une part l'absence d'ENT, et d'autre part une clarification nécessaire des missions entre les services de communication, de système d'information et des moyens généraux. Force est de constater que sur ces deux points, la situation n'a guère évolué. Le service informatique, composé de cinq personnes, continue de prendre en charge des missions relatives à la sureté, à la reprographie et l'impression numérique<sup>55</sup>. Toutefois, l'école s'est dotée depuis mars 2014 d'un responsable du service informatique<sup>56</sup>. Elle compte réorganiser ce service contribuant ainsi à la clarification des missions du service informatique.

L'école possède de nombreuses briques applicatives, dont certaines sont fournies par la tutelle, inscrites dans un plan d'occupation des sols informatiques (POS) depuis mars 2018, et développe des passerelles de communication entre ces progiciels et les outils internes, tels la messagerie ou l'annuaire<sup>57</sup>.

**Le comité recommande d'engager le processus de création d'un ENT, de développer l'urbanisation du système d'information en le faisant évoluer pour qu'il accompagne de manière efficace les missions de l'école, de créer une banque de données et de transférer les missions énumérées au paragraphe précédent du service informatique vers ceux de la communication et des moyens généraux.**

## **5 / Une réelle représentation étudiante sur laquelle l'école peut s'appuyer**

Les étudiants rencontrés dans les entretiens reconnaissent la volonté de la direction et de l'équipe pédagogique de les associer à la politique de formation de l'établissement. Bien que les étudiants élus n'aient pas participé directement à la rédaction du RAE, celui-ci leur a été communiqué. Ils apprécient les groupes de travail instaurés dans les différentes instances (carnet des stages, évaluation des enseignements, etc.), rendus plus accessibles et plus efficaces grâce à une temporalité définie en fonction du sujet et à la création d'un espace de partage numérique des fichiers. La communication des travaux en cours reste néanmoins difficile auprès de l'ensemble des étudiants car les comptes rendus ne sont pas forcément faciles d'accès lorsque les destinataires n'ont pas connaissance du contexte de leurs rédactions.

La formalisation de la commission des études et de la vie universitaire (CEVU) rassemblant les délégués de promotion élus est une initiative de l'établissement pour remobiliser les étudiants. Il n'est pas aisé de trouver des étudiants qui s'engagent dans cette démarche, le renouvellement des équipes est parfois difficile, hormis pour la commission de la formation et de la vie étudiante (CFVE) qui semble moins sujette à ce genre de problématique grâce à une action de communication sur son rôle.

L'association des étudiants à la définition de la politique de formation demeure partielle, notamment au niveau de la diversification de l'offre pédagogique. Par exemple, les avis concernant le développement de deux double-cursus (architecte/ingénieur et ingénieur/architecte) restent partagés. D'une part, la question n'a pas été relayée à l'ensemble des étudiants. Ces derniers devraient être associés plus fortement afin de s'assurer que ce type de cursus les intéresse et qu'ils seraient prêts à les suivre. La manière dont est amenée cette offre interroge sur sa légitimité et sa viabilité. D'autre part, une inquiétude sur la valeur d'un unique cursus transparait. Selon les étudiants, une priorité est à porter sur le double-cursus architecture-paysage avant d'envisager le double-cursus architecture-ingénierie, d'autant que la question du rythme de travail et de l'allongement des études n'a pas encore été traitée.

En matière d'information, les étudiants apprécient les feuillets relatifs aux cursus d'études distribués en début de semestre qu'ils estiment lisibles et complets. L'arrivée du carnet de l'étudiant devrait renforcer cette initiative. Les étudiants ont également accès à une plateforme d'évaluation de la formation en ligne.

---

<sup>54</sup> RAE, annexe organigramme.

<sup>55</sup> RAE, page 16.

<sup>56</sup> RAE, page 12.

<sup>57</sup> RAE, page 16.

## La recherche et la formation

### 1 / Une école dotée d'un laboratoire de recherche depuis plus d'une vingtaine d'années

La recherche au sein de l'ENSAPL est organisée par le laboratoire de recherche, le LACTH. L'activité de recherche est présente à l'ENSAPL depuis le milieu des années 90, avec deux équipes AVH (Architecture, Ville, Histoire) et CEC (Conception et Enseignement de la Conception) qui se sont regroupées en 2005, à la demande du Bureau de la recherche architecturale et urbaine du MC, pour fonder le Laboratoire Conception, Territoire, Histoire (LACTH). Ce laboratoire a pour seule tutelle le ministère de la culture.

Aujourd'hui, le LACTH se structure en 4 domaines de recherche spécifiques : histoire, territoire, conception, matérialité. Il compte 59 membres au total, avec 28 enseignants-chercheurs (parmi eux 6 Pr et 11 MCF titulaires de l'ENSAPL) dont 6 HDR, 15 associés, 13 doctorants, 1 ingénieur de recherche et 2 personnels administratifs à mi-temps. Les deux disciplines les plus présentes sont l'architecture et l'histoire, seuls deux chercheurs sont paysagistes.

Le conseil de laboratoire est composé de son directeur, des quatre responsables d'équipes, de l'ingénieur de recherche du laboratoire, du responsable du séminaire doctoral et d'un représentant des doctorants. Le directeur du laboratoire a délégation de signature, les contrats de recherche étant gérés par l'école. Les moyens immobiliers mis à disposition de la recherche sont actuellement de 100 m<sup>2</sup>. Les enseignants chercheurs partagent les surfaces communes attribuées à l'ensemble des intervenants dans l'école.

#### *a/ Une école dont le projet stratégique se confond avec celui du laboratoire*

Actuellement, les débats relatifs à la politique de recherche de l'établissement se déroulent d'un point de vue institutionnel au sein du conseil du laboratoire et sont peu relayés en commission de la pédagogie et de la recherche (CPR) et au CA. L'ENSAPL entend prendre en compte la culture scientifique et la recherche dans une formation qui vise à former des professionnels et s'appuie sur une proportion de 22 % de chercheurs parmi ses enseignants. Elle soutient son laboratoire par l'attribution de congés pour étude et recherche au titre de la préparation d'une habilitation à diriger des recherches (HDR). L'accroissement du nombre de doctorants est en effet un objectif partagé entre l'école et son laboratoire, qui vise à amplifier le rôle du site lillois en matière de recherche architecturale et urbaine.

L'ENSAPL développe des collaborations avec l'université d'Artois, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria), l'École des hautes études d'ingénieur (HEI), Télécom Lille, Polytech Lille et Centrale Lille, par le biais du programme de recherche « Matrice » (2014-2018). Le projet de master d'urbanisme (orienté planification et design urbain), en cours de conception avec l'IAUL, s'appuie sur le domaine Territoire du LACTH et l'équipe d'accueil EA 4467, Territoires, Villes, Environnement & Société (TVES) de l'université de Lille. Le projet de formation double cursus architecte-ingénieur avec l'École centrale de Lille implique, quant à lui, le domaine Matérialité du LACTH. Ces collaborations avec d'autres entités devraient aider l'école à développer sa stratégie et sa politique de recherche.

Le paysage n'est pas un domaine de recherche propre alors qu'il a une part importante au niveau de la pédagogie et constitue un véritable atout pour l'ENSAPL. Le champ paysage est actuellement le moins représenté au sein du LACTH avec seulement deux chercheurs affiliés à ce dernier. **Le comité estime que ce champ pourrait être renforcé et devrait s'intégrer dans la stratégie de la recherche de l'établissement.**

#### *b/ Une coordination stratégique à mieux concevoir*

Un conseil scientifique réunissant des chercheurs du LACTH et associant des personnalités extérieures, a été créé en 2011 au niveau de l'école, mais il ne s'est réuni que trois fois avec une faible mobilisation de ses membres, et n'existe plus actuellement. Le LACTH décide donc en autonomie de ses orientations scientifiques avec un conseil de laboratoire. L'école connaît l'ensemble des moyens tant humains, financiers que matériels dont dispose le laboratoire, d'autant que l'actuel directeur de l'école est membre associé au laboratoire. Toutefois les orientations scientifiques de l'école apparaissent comme dictées par celles du laboratoire LACTH. Avec la mise en place en juin 2018 de la réforme nationale des statuts des ENSA, le tout nouveau CPS qui se substitue à l'ancienne CPR, est doté de deux commissions, l'une de la pédagogie et de la vie étudiante, l'autre de la recherche. Dès lors que formation et recherche sont identifiées comme étant inter reliées, ce qui est le cas au sein de l'ENSAPL, cet établissement est confronté à la définition du rôle coordonné de deux à trois instances associant formation et recherche.

Les attributions statutaires du CPS (débattre des orientations stratégiques de l'école en matière de formation, de vie étudiante et de recherche, avec une commission recherche qui traite notamment de la répartition des services d'enseignement et de recherche, de l'articulation entre la recherche et la formation) sont en interrelations avec le rôle du conseil de laboratoire qui peut avoir pour charge la définition de sa stratégie recherche. Avec un CPS présidé et coprésidé par deux enseignants-chercheurs et qui compte environ un enseignant-chercheur pour cinq membres, en cela représentatif des rapports numériques entre les trois groupes d'enseignants (enseignants-chercheurs, associés et contractuels), le travail de coordination entre ces instances sera l'un des enjeux de la place faite à la recherche dans l'évolution du projet de formation de l'école.

**Le comité suggère que le CPS poursuive le travail de soutien apporté par l'école à son laboratoire.**

### *c/ Une activité de recherche contractuelle multidisciplinaire, en grande partie liée à son territoire*

L'ENSAPL abrite une activité de recherche contractuelle en grande partie en relation avec son environnement local par l'intermédiaire de son laboratoire. En effet, sur les sept programmes<sup>58</sup> de recherche pilotés ou co-pilotés par le LACTH, qui courent sur la période 2017-2020, cinq sont organisés sur une base partenariale qui intègre des organismes de recherche, des établissements d'enseignement supérieur (université de Lille, écoles d'ingénieurs lilloises<sup>59</sup>), et la Région Hauts-de-France. Le programme de recherche Coopérer, programme Popsu3, devrait permettre de renforcer les liens avec la Métropole Européenne de Lille. Deux autres programmes<sup>60</sup> sont financés par le MC, et positionnent l'école dans un contexte national. Pour autant, aucun de ses programmes actuels ne relève d'un niveau international et transfrontalier, alors que l'école vise son internationalisation et s'appuie sur sa dimension transfrontalière. La politique d'internationalisation de la recherche, se limite aux relations interpersonnelles ou de type associatif (association Docomomo France) qu'entretiennent des membres du laboratoire.

**Le comité recommande de valoriser les atouts de la recherche au sein de l'ENSAPL et d'intégrer au mieux le domaine du paysage. Par ailleurs, il serait bienvenu de mettre en place un espace commun aux EC propice à favoriser et accroître la recherche collective.**

## 2 / Une offre unique soutenue par une réflexion constante

L'ENSAPL s'est concentrée sur ses formations et particulièrement sur ses formations initiales conduisant à la délivrance de trois diplômes : le diplôme d'études en architecture (DEEA), le diplôme d'État d'architecte (DEA), le diplôme d'État de paysagiste (DEP). L'analyse détaillée de ces diplômes se trouve en annexe du présent rapport.

En termes d'offre de formations, la stratégie précise retenue a permis la mise en place du double diplôme ingénieur-architecte et architecte-ingénieur. En outre, l'ENSAPL s'est engagée dans la co-construction et la réalisation d'un post master en urbanisme et aménagement destiné aux concepteurs architectes et paysagistes. Ce master offre une véritable initiation à la recherche par son rattachement aux équipes du LACTH. Le positionnement de l'école avec ses deux axes est plus que favorable et permet à l'ENSAPL d'évoluer positivement. Par contre, elle doit être très attentive au devenir du métier d'architecte au travers notamment des dispositions de la loi ELAN<sup>61</sup>, portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Cette dernière peut conduire à une restriction du champ d'action des architectes. En revanche, depuis quelques années, la formation continue a été arrêtée car elle suscitait peu d'intérêt.

**Le comité salue le travail d'évolution pédagogique entrepris, et encourage l'école à le poursuivre, en s'appuyant sur un dispositif formalisé de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés et en développant une approche par compétences permettant à terme de finaliser les référentiels de formation.** Ces éléments sont essentiels afin de s'assurer de la cohérence programmatique de l'offre de formations. Par ailleurs, avec les enjeux mis en avant par l'ENSAPL, notamment sur la transition énergétique, le développement durable et la transition numérique, l'école devrait s'interroger sur le développement d'une formation continue adaptée à ces thèmes et étudier comment elle pourrait jouer un rôle moteur sur ce sujet en région Hauts-de-France.

<sup>58</sup> Repenser l'innovation ; HoCoMi ; Coopérer ; HEnsA20 ; Villeneuve d'Ascq, une ville nouvelle dans la Métropole ; Matrice ; En piste.

<sup>59</sup> IMT Lille Douai, Polytech Lille, Centrale Lille, l'Inria, l'EHEI.

<sup>60</sup> HEnsA20 et Repenser l'innovation.

<sup>61</sup> Loi Elan <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037639478&categorieLien=id>.

### 3 / Un lien recherche-formation très fort

Le rôle du laboratoire de recherche est explicite par le rôle que jouent les domaines de recherche du laboratoire dans la formation, plus spécifiquement au niveau du DEA et des deux dernières années du DEP. Ces deux formations qui présentent la même structure sont organisées par une offre d'enseignement qui inclut une forte activité d'ateliers dédiés à la formation au projet et une initiation à la recherche débouchant sur la rédaction d'un mémoire spécifique.

Les enseignements de 2<sup>ème</sup> cycle affichent clairement des domaines bien structurés en lien avec les axes de recherche du LACTH. Le comité relève que le lien entre l'enseignement et la recherche est puissant, cette complémentarité se fait de manière évidente et claire. C'est un véritable atout de l'ENSAPL. Toutefois, alors que l'initiation à la recherche renvoie explicitement à des compétences recherche, celles-ci sont moins prégnantes dans les ateliers.

Par ailleurs, le nouveau domaine d'étude et de recherche « Matériaux » semble se structurer fortement. Cet axe est très prometteur. Le développement du double diplôme architecte-ingénieur devrait conforter cette approche nouvelle et l'ENSAPL pourrait y mettre encore de l'énergie et des moyens si elle veut jouer un rôle et répondre aux sollicitations de l'École centrale de Lille.

**Le comité recommande d'affirmer la place de la recherche au sein des ateliers et de soutenir le développement du domaine « Matériaux », domaine déterminant dans la mise en place du double cursus architecte-ingénieur.**

### 4 / Un service de documentation probant

La documentation est portée par l'activité de la bibliothèque. Les missions de la documentation sont de référencer et diffuser l'information en lien avec les domaines de l'ENSAPL. Elles sont globalement tenues et les étudiants ont à disposition un équipement qui réalise au mieux sa fonction et ses objectifs. Les ouvrages papier ou en ligne, les contacts inter bibliothèques, les périodiques, les documents audio, et les documents vidéo, qui sont présentés en bibliothèque, assurent un service de qualité.

Les activités intra-bibliothèques (prêt, communication, services divers) sont suffisantes et efficaces pour un service performant, elles sont complémentaires aux attentes des divers enseignements dispensés à l'ENSAPL. Ce service, avec un prêt de 10 documents en moyenne par étudiant toutes les trois semaines, tout particulièrement pour les étudiants de niveau master qui travaillent leur mémoire de recherche, se révèle donc utile. Le RAE rend compte d'un nombre d'équipements adéquat qui atteste d'une bonne fréquentation et d'une intégration satisfaisante dans la culture enseignante et étudiante. La dotation financière annuelle de 55 000 euros attribuée à la bibliothèque atteste également d'une activité et d'un renouvellement d'ouvrages en phase adéquat. Le transit de 200 ouvrages/an vers d'autres bibliothèques est aussi le témoin d'une activité et d'une valeur des ouvrages en présence.

Cet équipement est servi par quatre agents<sup>62</sup> et une équipe de 12 étudiants/moniteurs, bien au fait du fonctionnement et du service rendu. Les horaires d'ouverture des lieux, du mardi au vendredi, de 9 heures à 18 heures, mettent à disposition les ouvrages à des moments opportuns et bien cadrés, en correspondance avec les aspirations des utilisateurs, qu'ils soient étudiants ou enseignants. Ils sont renforcés par une ouverture élargie de 9 heures à 20 heures le lundi, ce qui est une bonne initiative qui pourrait être étendue à davantage de jours dans la semaine.

De nombreux projets – augmentation du service en ligne, communications devant les étudiants en amphithéâtre, présentation hors bibliothèques d'ouvrages importants, café littéraire, catalogage, mises en place de coins dédiés, ouvertures des nouveaux services en ligne, etc. - caractérisent une équipe soudée qui réfléchit, pense à la destination et à ses objectifs de documentation en phase avec la demande globale de l'enseignement en question et de l'établissement.

Il est suggéré de sensibiliser les étudiants inscrits en cycle de niveau licence à une fréquentation plus assidue de la bibliothèque. La présence d'un cahier de suggestions bien que nécessaire, semble être le seul lien entre les étudiants et le personnel responsable de la bibliothèque. Ce dispositif pourrait être amélioré par la mise en place d'une commission des usagers. Il apparaît par ailleurs important de profiter des nombreux réseaux dans lequel l'ENSAPL figure, et de sa participation au portail Archi Rès des ENSA, pour trouver une nouvelle dynamique. L'intégration rapide de la collection dans SUDOC paraît nécessaire pour améliorer le niveau de signalement des collections de l'ENSAPL.

---

<sup>62</sup> RAE, page 29.

**Le comité recommande la concrétisation rapide des projets de mise en place d'un conseiller ou d'un conseil de plusieurs personnes ainsi que la réalisation du catalogage en latence (dons, travaux des étudiants, lieux dédiés, accueil des étudiants Erasmus en anglais, etc.). Il insiste également sur la nécessité de numériser les ressources documentaires afin de générer des indicateurs de gestion et de fréquentation plus précis et utiles pour la définition des orientations du centre de documentation. Pour cela, il est d'avis que le personnel titulaire prenne davantage part aux activités du comptoir de prêt, afin de mieux cerner les attentes des usagers enseignants et étudiants.**

## La réussite des étudiants

### 1 / Le parcours étudiant : un accompagnement appréciable et perfectible

Les redoublements administratifs qui induisent un allongement des études constituent une importante problématique pour l'établissement. En effet, 80 % des étudiants inscrits en DEA ou DEP obtiennent leur diplôme en plus de 2 ans et 30 % des étudiants en DEEA en plus de 3 ans. Au niveau du DEA et du DEP, la cause identifiée du rallongement des études concerne majoritairement l'articulation entre le stage, le projet de fin d'étude (PFE) et le mémoire. Cette fragilité concerne principalement les étudiants qui partent en mobilité en 1<sup>ère</sup> année de 2<sup>ème</sup> cycle (respectivement DEA1 et DEP2) ou ceux qui souhaitent faire un stage d'une durée plus longue que les 8 semaines réglementaires dans l'objectif de faciliter leur insertion professionnelle.

Au rallongement des études, il faut ajouter le taux d'abandon élevé en première année (année commune en architecture et paysage), il est en moyenne de 25 % sur les quatre dernières années. Les abandons sont souvent constatés durant les premières semaines en dépit des actions de communication auprès des lycées et des journées portes ouvertes organisées par l'établissement qui permettent de présenter les formations et leur contenu. Des tutorats dispensés par des étudiants volontaires en fin de formation ont été mis en place pour tenter de réduire ce taux d'abandon et l'établissement a aussi testé la mise en place de stages de "réorientation" à destination des étudiants qui souhaiteraient changer de voie.

Deux difficultés relatives au déroulement de la scolarité des étudiants sont repérées. L'une repose sur l'absence de dispositif d'observation de l'insertion des diplômés rendant difficile un diagnostic sur les formations. Toutefois, les étudiants identifient comme visible et bénéfique dans l'environnement professionnel l'articulation entre architecture et paysage (1<sup>ère</sup> année commune, atelier mutualisable, mémoire avec des thématiques communes). L'autre est relative à la surcharge de travail car les différents domaines d'enseignement ne se coordonnent pas entre eux pour optimiser le rythme scolaire des étudiants alors que certaines disciplines pourraient être mutualisées autour du projet. En résumé, les enjeux du rallongement des études sont identifiés mais aucun dispositif n'est mis en place pour pallier cette situation.

De manière générale, les étudiants sont satisfaits de leur environnement de travail et de l'ambiance dans l'établissement. En effet, les étudiants rencontrés mettent en avant la capacité d'accueil des espaces de travail et des locaux ainsi que leur disponibilité (7j/7 et 24h/24 pour les ateliers). Ces horaires sont un acte courageux et positif qui demande une grande implication de la direction de l'école et qui sont possibles aussi grâce à un système de contrôle d'accès restrictif des espaces. Cependant, un parallèle entre la disponibilité des ateliers et la quantité de travail est mis en avant par le corps étudiant.

Afin de responsabiliser et sensibiliser les usagers de l'école aux questions de sécurité, l'établissement propose, chaque année, une formation sur le secourisme. Néanmoins, une différence notable est observée entre le nombre d'étudiants inscrits à cette formation et leur présence effective (environ 3 étudiants par session sur 5 personnes formées au total en moyenne). Le positionnement de cette formation dans l'emploi du temps a été identifié par le corps administratif comme source de désistement. Aucun étudiant ne participe aux formations sur le risque d'incendie.

Plusieurs ressources pédagogiques accompagnent l'étudiant tout au long de sa formation. Parmi celles-ci, on peut souligner la présence d'un atelier échelle 1, d'un FabLab, d'une bibliothèque (dont les horaires tendent à évoluer pour correspondre aux besoins des étudiants) et d'une reprographie. Les étudiants investissent également l'espace extérieur (jardinage, compostage, etc.), néanmoins, l'encadrement par l'établissement pourrait être amélioré.

L'établissement et ses locaux permettent l'accessibilité à tous les niveaux de formation pour différentes formes de handicap. Un dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap est mis en place en



fonction des difficultés individuelles. A titre d'exemple, un assistant permet aux étudiants dyslexiques de réaliser leur mémoire de PFE.

Pour l'ensemble des étudiants, l'école décline une politique d'information sur la santé. Jusqu'à maintenant une campagne de prévention sur les addictions était dispensée annuellement par une mutuelle étudiante. En complément, une communication interne est faite aux étudiants sur les dangers d'un rythme de vie malsain. Parallèlement, une sensibilisation est faite auprès des enseignants, notamment avec une charte de bonnes pratiques. Cependant, il n'existe pas de dispositif d'évaluation de l'efficacité de ces différents dispositifs. En début d'études, les étudiants sont convoqués à la médecine préventive mais actuellement, il n'y a pas de retour sur le taux d'absentéisme.

**Le comité recommande d'engager une réflexion avec les étudiants et les jeunes diplômés afin de mieux comprendre les raisons qui amènent au rallongement des études et aux situations d'abandon ou de surcharge de travail. Dans ce cadre, la mise en œuvre d'un dispositif de suivi de la scolarité, formalisé et régulier, est à programmer de manière prioritaire en vue de définir un plan d'actions permettant de remédier aux difficultés rencontrées.**

Il conviendrait par ailleurs de veiller à un usage bienveillant et respectueux des locaux, de trouver les solutions pour définir un cadre solide afin d'aider les étudiants à ne pas s'éparpiller. Des solutions pour que les exigences de l'équipe pédagogique soient plus cohérentes et structurées, en particulier afin qu'elles n'épuisent pas les étudiants qui peuvent travailler en continu, pourraient être recherchées. Ces mesures discutées au sein des équipes pédagogiques de toutes les filières pédagogiques permettraient de mieux coordonner les objectifs d'apprentissage et pourraient être également une piste pour lutter contre le rallongement des études.

## 2 / Une dynamique saine entre les acteurs de la vie étudiante

L'école compte 8 associations<sup>63</sup> diverses dans leurs champs d'actions au sein desquelles étudiants en architecture et paysagisme se confondent. On distingue deux types d'associations : celles avec des enjeux pédagogiques (comme la Drache) et celles qui participent exclusivement à l'animation dans l'établissement (comme le Miss Vanderoo). Toutes les associations se réunissent, échangent et partagent dans le cadre de la FEDE, dont le président est un interlocuteur privilégié de la direction et de l'administration, ces dernières étant disponibles et facilement accessibles. La création récente de la FEDE a permis de rétablir un dialogue sain avec les associations. Celles-ci présentent en chaque début d'année un programme prévisionnel auprès de la direction.

En terme de visibilité, la liste des associations locales et nationales est affichée dans l'établissement et décrit les fonctions de chacune d'entre-elles. Sur le site Internet, les associations sont présentées dans la rubrique vie étudiante, sous-partie de "ECOLE". Toutefois, il n'y a pas eu de mise à jour des représentants depuis un mandat et l'association Fable (comité qui gère les impressions numériques et les découpes au *lasercut*) n'est pas encore renseignée dans cette rubrique.

Les associations participent aux différents événements de l'école avec, par exemple, la mise à disposition d'un stand pendant les journées portes ouvertes (JPO) soulignant ainsi que la direction a identifié les associations comme un vecteur d'attractivité de l'établissement. Lors des entretiens, les étudiants ont regretté qu'il n'y ait pas encore eu de véritable remise des diplômes : la démarche est pour l'instant individuelle et consiste à aller chercher son document officiel dans un bureau.

**Le comité recommande d'améliorer la visibilité des associations d'étudiants sur son site Internet. Par ailleurs, malgré un climat de confiance, les interactions entre les associations et l'établissement pourraient être améliorées en clarifiant les enjeux de tous et en accompagnant la transition des associations qui se regroupent.**

## 3 / Des frontières floues entre le monitorat, l'activité associative ou bénévole

Des monitorats, sous la forme de tutorat pratiqué par les étudiants de 2<sup>ème</sup> cycle au bénéfice de ceux de 1<sup>er</sup> cycle, existent pour renforcer ou diversifier le fonctionnement de certaines entités de l'école : c'est le cas pour l'espace informatique ou la bibliothèque. Ces tutorats relèvent toutefois d'une initiative bénévole, non valorisée ou rémunérée, ce qui n'assure pas la pérennité de l'accompagnement. Un certain nombre de

---

<sup>63</sup> RAE, page 33.

missions de l'école est délégué aux associations de l'école ou à des bénévoles comme la gestion du FabLab (association la FABLE), ce qui rend floue la frontière entre le monitorat et l'activité associative ou bénévole.

Actuellement, la reconnaissance de l'engagement étudiant reste superficielle puisqu'il n'y a pas d'accompagnement à la réussite d'un mandat et de valorisation de compétences à la suite de l'activité associative ou de siège dans un conseil. Cependant le défraiement de certains déplacements entre dans ces cadres. De plus, l'école investit dans les machines, l'entretien et l'approvisionnement du FabLab. Aucune formation officielle n'est toutefois dispensée aux étudiants qui manipulent les machines.

**Le comité recommande de clarifier le rôle et les missions de chacune des associations afin de valoriser le travail et l'investissement des étudiants au sein de l'établissement. Une stratégie d'accompagnement et de valorisation des compétences de l'engagement des étudiants serait à instaurer.**

## La valorisation et la culture scientifique

### 1 / Des transferts de résultats de la recherche à amplifier

Bien que dotée d'un laboratoire de recherche pluridisciplinaire, l'ENSAPL n'a pas développé de politique spécifique en matière de valorisation et ne présente donc pas de structure liée à cette activité. Pour autant, certains programmes de recherche développés par le LACTH possèdent une dimension d'expertise et de transfert de connaissances, notamment ceux associant des chercheurs et des professionnels de l'architecture et plus largement de l'aménagement.

A titre d'exemple, cela a été le cas pour les programmes « En marge » (2010-2016) en partenariat avec Lille Métropole et le conseil régional Hauts-de-France, avec la formulation de voies applicatives et « Matrice » (2014-2018) pour lequel l'ENSAPL a accueilli des chercheurs, des industriels et des personnalités du monde politique afin de diffuser et partager les résultats de cette recherche. Pour Matrice, un transfert de technologie est en cours de montage avec un laboratoire de recherche en informatique et une entreprise. Avec le programme « Coopérer » (2018-2020, Popsu3), le LACTH organise un transfert des connaissances sous la forme d'ateliers entre chercheurs, élus et professionnels, « pour une mise en discussion réelle, *in itinere*, des analyses ». D'autres programmes, plus académiques, incluent ou ont inclus une visée de valorisation des résultats de la recherche, tels que par exemple, le programme de recherche « Péri- : ville invisible » (2010-2014) financé par le plan urbanisme construction architecture (PUCA), le programme HoCoMi : L'Hôpital comme milieu (2013-2020) qui a présenté le résultat de ses recherches à des professionnels du monde hospitalier.

### 2 / Une diffusion des résultats de la recherche qui enrichit la culture scientifique architecturale et paysagère

La volonté de rendre visible la recherche menée au sein de l'ENSAPL par son laboratoire est manifeste. C'est une activité prise en charge par le laboratoire, ses chercheurs et l'école. Cette visibilité est en grande partie portée par le site Internet de l'école. Son onglet « Recherche », présente de façon complète l'organisation, les axes de recherche (équipes), les activités de types contractuelles, les thèses en cours, l'ensemble du dispositif de publications, etc. Il inclut l'ensemble des lettres d'information du laboratoire avec le numéro 00 qui couvre l'année universitaire 2007/2008.

Le soin apporté à la composition du site Internet, à son actualité, permet de rendre accessible à ceux qui souhaitent s'en informer, la recherche développée au sein de l'ENSAPL, et d'enrichir ainsi la culture scientifique architecturale.

# Les relations européennes et internationales

## 1 / L'internationalisation, un objectif stratégique de l'école affiché de longue date

La politique d'internationalisation est principalement développée dans le cadre de la formation tant architecturale que paysagère, avec comme finalité première l'accroissement du nombre d'étudiants accédant à la mobilité (ouverte dès la deuxième année du DEEA). L'école vise également le développement de la mobilité de son personnel, tant enseignant qu'administratif et technique. Cette politique concerne moins directement la recherche ; le LACTH, tout en ayant par ses chercheurs des relations internationales individualisées, n'a pas développé de recherche contractuelle de niveau international et n'a pas encore établi de stratégie particulière en matière d'internationalisation.

Le renforcement de l'internationalisation est un but affiché depuis de nombreuses années, il fait partie de la liste des objectifs stratégiques de l'école pour la période 2019-2024, avec les objectifs 9 et 10<sup>64</sup> qui proposent respectivement de « Définir une politique de coopération (notamment vers l'Afrique) » et de « Définir une politique d'échanges étudiants et de mobilité des enseignants et chercheurs à l'international ». Pour autant, bien que l'internationalisation de l'école existe, par le biais de la mobilité étudiante, elle n'a pas encore fait l'objet d'une politique établie et coordonnée, de la formation à la recherche.

Sans être reconnu comme un objectif prioritaire, le développement des relations internationales au niveau de la recherche est néanmoins souhaité par l'école. Pour ce faire, elle mène un certain nombre d'actions, telles que l'organisation de *workshops* en association avec des écoles ou universités étrangères (école d'architecture de Florence, Tokyo University of Science, etc.) ou de voyages d'études à l'étranger d'une semaine environ, préparés dans le cadre des ateliers de projet de 2<sup>ème</sup> cycle et organisés par les enseignants de projet. Elle favorise l'organisation d'universités d'été en s'appuyant sur son appartenance à la Comue Lille Nord de France (en 2018, *Rethinking Innovation, Adapting Architectural Heritage* (Archi 2018) avec un programme scientifique conçu par le LACTH et plus particulièrement son équipe Histoire).

Ce renforcement de l'internationalisation est porté par les différentes entités de l'école, de la direction à ses enseignants, chercheurs en particulier. Pour établir et structurer une politique d'internationalisation (avec l'accès à la mobilité de tous les étudiants), le CA a mis en place en 2012 une commission des relations internationales (CORI) chargée de l'aider en matière de choix stratégiques ; en outre, l'établissement dispose d'un service des relations internationales, avec une personne à temps plein (temps plein estimé insuffisant par la direction).

La CORI est composée de seize membres, dont sept sont des enseignants-chercheurs membres du LACTH. Cette forte proportion de chercheurs indique que la politique d'internationalisation devrait pouvoir s'établir à partir d'une coordination de l'internationalisation de la formation et de la recherche, d'autant que les 2<sup>èmes</sup> cycles en architecture et paysage sont structurés par les quatre domaines de recherche du laboratoire.

Les statuts de cette commission qui a pour objet d'assurer la sélection et le suivi des étudiants en mobilité, précisent qu'elle possède également une mission de conseil et d'expertise en matière de politique stratégique d'internationalisation. Cette mission ne semble pas être remplie. Afin de répondre à cette exigence, les travaux de la commission devraient identifier les cibles géographiques et les types de partenariats à privilégier, dans le domaine de la recherche notamment.

La mobilité étudiante est proposée à partir d'un ensemble de conventions bilatérales ou de conventions Erasmus, en grand nombre. Ce sont au total 63 conventions dont 11 bilatérales avec des établissements hors Europe (4 en Afrique, 5 en Amérique du Sud, dont 4 avec des établissements brésiliens, et 2 en Amérique du Nord dont le Canada). Parmi ces 63 conventions, seulement une concerne la formation en paysage alors que 12 concernent les deux filières de formations en architecture et paysage et 50, les étudiants inscrits uniquement en architecture. Cette différence en matière d'offre est à rapprocher de l'effectif plus modeste d'étudiants dans la filière « Paysage » (environ 80 sur 700 étudiants inscrits, toutes formations confondues).

L'incitation à la mobilité est soutenue par la tenue d'un forum annuel organisé par l'école qui présente l'offre, les modalités de candidature et les aides diverses. Le site Internet de l'école contient une page dédiée à l'international avec nombre d'informations et une carte du monde précisant l'ensemble des destinations à l'étranger. Une liste des étudiants sortants est jointe, indiquant leurs destinations d'accueil au cours d'une période récente.

---

<sup>64</sup> RAE, page 39.

Le processus de candidature à la mobilité sortante fait l'objet d'un livret<sup>65</sup> qui fournit des informations sur les types de soutien financier disponibles. Les étudiants remplissent un formulaire, motivent leur candidature et établissent une liste classée d'écoles ou d'universités étrangères en indiquant le contrat d'étude comportant au moins 30 ECTS. Le service des relations internationales est également une ressource ouverte aux étudiants en matière d'établissement des candidatures et de suivi des mobilités.

La mobilité sortante est d'environ 55 étudiants en moyenne par année sur les 5 dernières années, pour une durée de 6 à 10 mois. Au titre de la réalisation du stage en milieu professionnel, elle s'est accrue au cours des toutes dernières années, passant de 3 en 2015/2016 à 11 en 2017/2018. Chaque sortant est suivi par un enseignant. Une connaissance approfondie de l'évolution et de la répartition de ces mobilités par niveau de formation devrait permettre à l'établissement d'ajuster sa stratégie et de mettre en place les moyens pour développer cette mobilité. Le peu d'heures attribuées à l'enseignement d'une seule langue étrangère, l'anglais, de 2 heures par semaine ou de 4 heures toutes les deux semaines, n'encourage probablement pas les étudiants à partir, bien qu'une mobilité d'une année et centrée sur des travaux de groupes en atelier réduit l'impact d'une méconnaissance de la langue étrangère. L'école tente d'améliorer l'apprentissage des langues en mettant en place un atelier de projet en anglais, qui peut être suivi par des étudiants étrangers effectuant une partie de leur scolarité à l'ENSAPL. Cette solution ne semble pas atteindre le résultat attendu, avec des étudiants français inscrits dans cet atelier mais ayant un niveau d'anglais trop faible. L'école a abandonné l'accès à l'autoformation pour l'apprentissage d'une langue étrangère.

La mobilité entrante est plus faible, passant d'une quarantaine d'étudiants à une vingtaine sur les 5 dernières années. Le service des relations internationales avec son unique salarié joue le rôle de cellule d'accueil des étudiants entrants. Aucune des associations étudiantes ne prend en charge leur accompagnement. Les raisons précises de la diminution des entrées ne semblent pas connues de l'école. La différence entre entrée et sortie traduit une attractivité réduite du site de Lille qui ne dispose pas encore de site Internet en anglais.

La mobilité enseignante et du personnel administratif et technique est très faible ; par année et sur les trois dernières années, au plus une mobilité pour cette dernière catégorie de personnel, entre 2 et 4 pour les enseignants.

Le comité souligne l'importance du développement de l'internationalisation de la recherche et de l'apprentissage des langues étrangères. Dans cette optique, deux axes sont à explorer : d'une part, un examen précis du positionnement de la CORI au sein de l'organigramme de l'ENSAPL, y compris l'éventualité d'un rapprochement avec le CPS, afin de s'assurer que la CORI remplisse pleinement sa mission en matière de politique stratégique d'internationalisation ; d'autre part, un renforcement des liens avec la Comue, entendue comme une ressource pour l'ENSAPL dans le cadre de sa volonté de développer ses relations avec le monde académique. A cet effet, une présentation de l'école en langue anglaise sur son site Internet est une mesure concrète qui pourrait être réalisée dans des délais rapprochés.

**En conséquence, le comité recommande de définir un projet stratégique coordonné en matière d'internationalisation (formation, recherche, mobilité des étudiants et des personnels), avec l'appui renforcé des conseils et des diverses commissions de l'école pour sa conception et sa mise en œuvre.**

---

<sup>65</sup> Candidater à une mobilité internationale pour l'année universitaire 2019-2020 de l'ENSAPL.

## Conclusion

L'ENSAPL est une école riche de ses projets et de l'engagement du personnel. La volonté de l'actuelle direction d'associer le maximum d'acteurs à l'avenir de l'ENSAPL lui a permis de se valoriser et de mieux se faire connaître. Les très nombreux objectifs mis en avant montrent son ambition. Néanmoins, elle devrait rester vigilante quant à sa capacité à les mettre en œuvre. Tout en reconnaissant l'intérêt de la culture du débat et ses exigences de temps de préparation et de discussion dans l'établissement, le comité recommande la mise en place rapide de priorités. L'ENSAPL est un établissement sans problèmes majeurs de locaux, avec une situation financière saine. Il a toutes les cartes en main pour valoriser son potentiel.

Par ailleurs, l'école associe recherche et formation depuis de nombreuses années. Le projet stratégique de formation de l'ENSAPL s'appuie sur l'activité de son laboratoire et les collaborations que développent ses chercheurs, notamment au niveau local. Avec des résultats liés à une activité de recherche manifeste, la diffusion des savoirs et connaissances scientifiques est assurée et de qualité. Une meilleure valorisation de ces résultats pourrait néanmoins être envisagée. En outre, le projet de diplôme architecte-paysagiste s'appuie sur un effectif de chercheurs paysagistes probablement trop faible au sein du laboratoire. Les relations du laboratoire avec son établissement, quoique manifestement développées, pourraient être mieux configurées avec la mise en place des nouvelles instances de pilotage.

S'il convient de reconnaître ses efforts en matière d'articulation recherche/formation et architecte/paysagiste, l'ENSAPL doit aujourd'hui canaliser son énergie pour prendre une place stratégique au niveau régional. Ainsi, l'école doit se concentrer sur les priorités stratégiques pour donner un sens à l'action collective. Tous les axes stratégiques 2019-2024 de l'établissement donnent la possibilité à la direction d'aborder les années à venir avec confiance. Les différents éléments développés dans ce rapport devraient permettre une lecture plus claire du potentiel de l'ENSAPL. Les points forts, les points faibles et les recommandations formulées ci-après, reprennent de manière résumée les principaux éléments développés dans ce rapport.

### 1 / Les points forts

- Un unique laboratoire de recherche qui développe un lien formation/recherche solide.
- Une culture identitaire forte, partagée par l'ensemble des acteurs de l'école et assise sur une politique de dialogue.
- Un plan pluriannuel d'investissement ambitieux, porté par un fonds de roulement conséquent.
- Un atelier échelle 1, véritable outil d'expérimentation.
- Des ateliers mis à disposition des élèves 7 jours sur 7.

### 2 / Les points faibles

- Une stratégie de recherche insuffisamment définie et qui n'intègre pas assez le domaine du paysage.
- Un allongement conséquent des études pour la majorité des étudiants en DEA.
- Une absence de processus de création d'un ENT.
- Un effectif administratif faible.

### 3 / Les recommandations

- Définir une stratégie pluriannuelle, en particulier en hiérarchisant les nombreux objectifs annoncés.
- Mettre en place une démarche qualité.
- Développer le volet paysage, notamment dans le cadre de la recherche mise en œuvre au sein de l'école.
- Valoriser les axes structurants annoncés telles que la transition énergétique, le développement durable, dans la pédagogie, la recherche et avec les divers partenaires.

# Annexe : analyse d'aspects spécifiques aux diplômes

## 1 / Diplôme d'études en architecture (DEEA)

### *Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques*

L'ENSAPL offre une formation classique en architecture complétée par une formation en paysage et une formation en ingénierie (en partenariat avec l'École centrale de Lille). Cette offre de formations est assurée par 96 enseignants en L1, 84 en L2, et 82 en L3<sup>66</sup>. La répartition des enseignants (6 professeurs, 24 maîtres de conférences, 12 maîtres de conférences associés, 45 enseignants contractuels, 6 HDR, 22 docteurs et 58 praticiens) laisse apparaître que le nombre de docteurs est en augmentation depuis le rapport d'évaluation de l'AERES de 2014, ce qui permet de supposer la mise en œuvre d'un lien formation/recherche significatif, dès l'enseignement de niveau licence.

Globalement, les objectifs de la formation sont définis, en adéquation avec ceux des fiches du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les enseignements de DEEA sont réalisés en présentiel et répartis selon les disciplines suivantes : Projet et Conception en Architecture, Arts plastiques, Sciences Humaines, Sciences Exactes et Matériaux. Les étudiants sont encadrés de manière à les mener à bien jusqu'au diplôme de DEEA.

Ces enseignements sont avantageusement complétés par un enseignement spécifique en paysage en 1<sup>ère</sup> année, dispensé depuis quelques années. Cet enseignement est commun au DEEA et au DEP en 1<sup>o</sup> année. On peut s'interroger sur le sens de son interruption (ou quasi interruption) en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années.

L'enseignement semble vouloir être maintenant augmenté d'un enseignement davantage poussé en ce qui concerne les « Matériaux », domaine que l'école veut valoriser de manière très déterminée en vue de la mise en œuvre du double diplôme architecte-ingénieur. Cette perspective est à concrétiser.

### *Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation*

Globalement, l'organisation des enseignements est claire, malgré quelques confusions que l'on relève surtout en 3<sup>ème</sup> année. Ceci peut être dû au manque de consultation du conseil stratégique de suivi et de gouvernance qui semble quelque peu tenu à l'écart des décisions pédagogiques. Au vu des entretiens tenus lors de la visite sur site, le directeur prend une place prépondérante dans l'organisation des enseignements mais stipule qu'il veut maintenant privilégier des décisions collégiales.

L'organisation des divers ateliers ne laisse pas apparaître une liberté de choix de l'étudiant dans son parcours de formation (ce qui est peu enrichissant pour les étudiants). Cette orientation permet probablement de garantir l'acquisition de compétences précises par l'étudiant mais nécessite d'avoir un discours de l'école indiquant clairement qu'un tel choix n'est pas envisageable.

Concernant l'évaluation des enseignements, à la lecture du rapport d'autoévaluation et suite aux entretiens menés, il ressort des disparités de modalités selon les années, notamment en L3. Il serait bienvenu de mettre au point un mode d'évaluation harmonisé et inscrit dans le règlement des études auquel les étudiants et les enseignants pourraient se référer.

La présence d'un enseignement spécifique du paysage et celle d'un atelier de réalisation « échelle 1 » constituent des atouts indéniables qui apportent une originalité bénéfique à la formation. Cet atelier est très apprécié des étudiants et devrait irradier davantage d'enseignements.

La grande diversité des enseignements de première année en fait un moment très créatif qu'il faut conserver dans sa pluralité et son inventivité. En revanche, il paraît nécessaire de trouver un équilibre dans la mise en œuvre de cette offre permettant aux étudiants de comprendre les attentes et les objectifs des cours ou ateliers. Par ailleurs, une révision des emplois du temps, afin de prendre en compte les difficultés exprimées par les étudiants, semble maintenant s'imposer ; il s'agirait de mieux répartir les enseignements tout au long du parcours académique.

Il est regrettable que l'enseignement du paysage dispensé en L1 ne se poursuive pas avec la même intensité en L2 et en L3. De ce fait, dès la L2 et ensuite en L3, la complicité des enseignements est mise à mal, ce qui

<sup>66</sup> RAE 2018 Diplôme d'état d'architecture, page 1.

explique vraisemblablement le manque de mobilisation des étudiants pour une poursuite d'études en paysage à partir de la 1<sup>ère</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle.

L'enseignement des langues étrangères est présent mais reste encore à conforter et à améliorer, en particulier dans son mode de transmission. On ne peut que saluer et encourager l'enseignement de projet en anglais et on ne peut que souhaiter que d'autres cours et ateliers emboitent le pas.

Bien que les débouchés soient identifiés, le DEEA ne comprend pas d'enseignement sur l'environnement professionnel à l'exception des visites de chantier et des stages réglementaires, ce qui ne permet pas aux étudiants d'élargir leur vision du monde professionnel. De plus, il apparaît que les étudiants sont quelque peu livrés à eux-mêmes quant à l'encadrement du stage lui-même et à la rédaction du rapport de stage. L'intégration et la définition des stages est un sujet en cours de réflexion puisque la CPR y travaille depuis 2017. La connaissance de l'environnement professionnel en fin de DEEA reste à développer.

Le comité ne peut qu'encourager l'énergie qui est en train de se déployer au sein de l'école pour affirmer le domaine « Matériau ». Il en est de même du cursus d'études Architecte/Ingénieur, élaboré en partenariat avec l'école Centrale de Lille.

Au vu des projets des étudiants, de la satisfaction des professionnels, de la collégialité et du dialogue au sein de l'équipe pédagogique ressentis lors des entretiens tenus dans le cadre de la visite *in situ*, et aussi au vu de la cohérence de la démarche pédagogique, le comité estime que la formation permet d'atteindre les attendus du DEEA, en termes d'acquisition des compétences et des connaissances.

### *Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés*

Le rapport d'autoévaluation indique que les étudiants munis du DEEA peuvent prétendre à des emplois au sein des agences d'architecture, d'urbanisme, des agences d'architecture intérieure et de design, des bureaux d'étude et d'ingénierie, des entreprises du bâtiment et de travaux publics et des organismes conseils. Il est difficile d'apprécier la réalité d'une telle insertion professionnelle dans la mesure où les éléments communiqués portent sur des données recueillies au niveau national et ne permettent pas d'identifier l'insertion professionnelle propre aux étudiants de l'ENSAPL. On peut donc supposer que le suivi du devenir des diplômés est quelque peu laissé pour compte, tout en reconnaissant que la majeure partie des étudiants poursuit en 2<sup>ème</sup> cycle afin d'obtenir le DEA, qualification généralement requise par les acteurs professionnels.

Sur la période 2014-2018, on constate une baisse des réussites aux examens, notamment en fin de L1. Cette situation n'est pas commentée dans le rapport d'autoévaluation. Le taux de réussite au diplôme est satisfaisant : sur les cinq dernières années, il est en moyenne de 85 %.

## Conclusion

### *Principaux points forts*

- L'articulation des formations en architecture et paysage qui constitue une des forces majeures de l'ENSAPL.
- L'intérêt de l'enseignement du paysage, inhérent à tous les enseignements de première année du DEEA.
- La créativité et la variété des enseignements en 1<sup>ère</sup> année du cursus d'études.
- L'importance de l'atelier échelle 1.

### *Principaux points faibles*

- L'interruption de l'enseignement du paysage en L2.
- Le manque d'interactions entre les enseignements de L2 et L3.
- Le manque d'harmonisation des modalités d'évaluation des enseignements.
- Le déséquilibre des charges de travail entre certains enseignements et leur manque de répartition tout au long du cycle d'études.
- Le peu d'identification de l'enseignement du développement durable, alors que cette thématique est mise en valeur par l'établissement.

### *Analyse des perspectives et recommandations*

Le comité recommande de :

- Préserver la complémentarité entre les formations de 1<sup>er</sup> cycle. Conserver et conforter l'interdépendance entre les enseignements en architecture et en paysage, une originalité et spécificité de l'ENSAPL.
- Clarifier l'enseignement de 1<sup>ère</sup> année. La créativité de l'enseignement de 1<sup>ère</sup> année devrait mieux se structurer afin de pouvoir mieux se projeter et ainsi mieux appréhender les années supérieures, cela permettrait aux étudiants de clarifier leurs trajectoires au sein de l'établissement.
- Etablir une grille d'évaluation des enseignements. Afin d'harmoniser les principes d'évaluation des enseignements, des critères précis devraient être définis afin que les enseignants puissent disposer d'un cadre et de références partagés, ce qui devrait accroître la lisibilité de l'évaluation pour les étudiants.
- Faire apparaître les enseignements sur le développement durable. Le développement durable est mentionné de manière trop floue dans le RAE, ce qui laisse entendre un survol de cet aspect de l'enseignement. Une structuration interdisciplinaire de ce domaine est souhaitable. La formation devrait clairement identifier la part des enseignements réservée à cette thématique.
- Réviser l'emploi du temps. Le nombre de projets pédagogiques doit être planifié dans le temps avec une définition des priorités à mettre en œuvre, notamment pour la formation Architecte/Ingénieur. Une résolution des difficultés d'emploi du temps rencontrées est souhaitable, la recherche d'un équilibre acceptable entre l'enseignement et le travail individuel des étudiants est attendue. Une telle mesure permettrait d'atteindre sereinement les objectifs des cours.

## 2 / Diplôme d'Etat d'architecte (DEA)

### *Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques*

Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir au niveau du DEA sont définis comme étant ceux présentés par la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles n° 24907 (RNCP) et par la directive européenne 2005/35/CE<sup>67</sup>. La fiche RNCP traite de toute la formation en architecture, du premier cycle à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Elle met en avant l'enseignement du projet et la prise en compte du développement durable. Pour le niveau master, cette fiche ne définit guère d'autres objectifs ni de compétences autres qu'à pratiquer le projet. La directive européenne quant à elle est plus précise : elle décline onze domaines de connaissances et de compétences à acquérir.

Alors que faisant référence à ces deux documents, la présentation du DEA ne contient pas d'indications portant sur les choix stratégiques retenus par l'école concernant la formation aux métiers de l'architecture et plus largement ceux concernant la conception des espaces bâtis. Cette présentation ne fait pas référence aux deux défis transversaux énoncés<sup>68</sup> dans l'annexe 00, « Axes stratégiques pour l'établissement, 2019-2024 », la transition écologique et le tournant numérique.

La présentation du contenu de la formation n'est pas indexée par les domaines proposés par la directive européenne. Chaque fiche d'enseignement présente le contenu de l'enseignement avec éventuellement

<sup>67</sup> RAE 2018 Diplôme d'état d'architecture, page 1.

<sup>68</sup> RAE Annexe 00 « Axes stratégiques pour l'établissement 2019-2024.



ses objectifs pédagogiques. Ces fiches ne sont point indexées par une liste de connaissances et de compétences à acquérir. Cette indexation, tant au niveau du diplôme lui-même qu'au niveau de ses unités d'enseignement (UE), est en cours d'établissement. Elle devrait l'être en fonction des choix stratégiques retenus par l'école en matière d'orientation professionnalisante, établis grâce à un conseil de perfectionnement qui n'existe pas encore, considérant peut-être que le grand nombre d'intervenants praticiens de l'architecture (sur les 125 enseignants de l'école, des titulaires aux contractuels, 98 ont une activité de praticien, soit près de 80 %) joue implicitement ce rôle de conseil.

Comme la formation est celle d'une école d'architecture et du paysage, les débouchés en matière de métiers devraient être a priori plus ou moins connus des étudiants. L'école organise annuellement un forum des métiers et de la poursuite d'études visant à mieux faire connaître les débouchés. Cette connaissance est probablement renforcée par le nombre important d'enseignants qui sont également praticiens. Mais comme les choix stratégiques en matière de formation professionnalisante ne sont pas explicites, la présentation des débouchés reste plus ou moins générale et peu interrogée en fonction de la volonté de l'école de coupler formation à l'architecture et formation aux paysages. Vers quels besoins et quelles demandes actuels et futurs ce couplage vise à répondre ? De plus, l'école ne peut pas informer ses étudiants sur les métiers occupés par les architectes diplômés, n'ayant pas de connaissances sur l'insertion professionnelle de ses anciens étudiants.

L'école vise à proposer dans un futur plus ou moins proche et en relation avec l'IAUL, un master en urbanisme. Cette offre devrait être complétée par deux autres post master de deux années, donnant pour l'un le titre d'architecte paysagiste, projet propre à l'école, pour l'autre un titre d'architecte Ingénieur, en relation avec l'École centrale de Lille Polytech Lille. Ce projet et celui de master en urbanisme devrait conduire l'école à s'insérer de façon plus forte dans la Comue Lille Nord de France, étant à ce jour encore peu engagée dans cet ensemble, avec une association tout juste signée par les deux parties fin 2017.

Alors que les modalités du contrôle de l'acquisition des connaissances de chaque UE dans le carnet de l'étudiant ne sont pas indiquées, le tout dernier règlement des études et des examens, adopté en octobre 2017 par le CA de l'ENSAPL, définit de façon claire et précise le rôle et la composition des commissions d'orientation (par exemple jurys de fin de semestre). Les modalités d'acquisition du diplôme sont également clairement définies.

La mise en œuvre d'une démarche pédagogique fondée sur l'acquisition de compétences n'est pas à ce jour finalisée, les règles de validation d'acquisition de ces compétences unité par unité et au niveau de l'ensemble de la formation ne sont pas à ce jour établies. Pour autant, l'école vise à développer l'approche « compétences » : elle s'est adjoint les services d'un doctorant en sciences de l'éducation qui intervient régulièrement en CPR depuis un an. Son travail consiste à développer cette approche UE par UE. Il serait probablement utile de mettre en place une démarche qui consiste à relier de façon interactive, le diplôme dans sa globalité et les unités qui le composent, donnant ainsi toute sa place à un projet stratégique de formation, global et non pas issu de la somme de ses unités composantes.

## *Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation*

La structuration de la formation est organisée par les quatre domaines de recherche de l'unité de recherche de l'école, sans toutefois une définition explicite du projet professionnalisant.

Le diplôme est ouvert en formation initiale. Ce sont en moyenne 230 étudiants qui sont inscrits pour l'ensemble des deux années. Il ne présente pas de voie par l'alternance et ne peut pas être suivi par des étudiants salariés étant donné la charge horaire semestrielle, sans arrangement particulier qui n'existe pas à ce jour. Il ne peut pas être obtenu à partir d'un processus de formation fondé sur une validation des acquis de l'expérience professionnelle. Comme la forme pédagogique dominante est l'atelier projet, la formation ne peut pas être suivie à distance, comme la plupart des formations professionnalisantes de ce type. Il s'agit donc à ce jour d'un diplôme ouvert aux étudiantes et étudiants ayant validé un 1<sup>er</sup> cycle d'architecture dans le cadre d'une poursuite classique de formation initiale.

La composition du diplôme est commune avec les deux dernières années du diplôme d'État de paysagiste. Elle est constituée de quatre grands ensembles d'unités. Le premier correspond à la formation au projet architectural, le second à un apport de théories et le développement d'un travail d'expérimentation, le troisième vise à développer la formation à la recherche. Le quatrième intitulé « Environnement professionnel » inclut un stage en milieu professionnel. Ce dernier ensemble constitue le tronc commun de la formation. Le volume horaire total encadré est de 1248 h par étudiant. Les unités « Projet » qui incluent le Projet de fin d'étude (PFE) correspondent à 55 % du volume encadré. Celles correspondant à « Théories et expérimentations » représentent 29 % de ce volume total.

Chacun des quatre semestres présente clairement la même structure de formation, avec les quatre ensembles : Atelier et PFE, unités théories et expérimentation, initiation à la recherche, tronc commun. La

formation ne présente pas de modules optionnels mais les étudiants construisent leur parcours de formation en choisissant trois unités projets dont deux au moins différentes, parmi une offre de quatre sur les deux années de 2<sup>ème</sup> cycle, soit une par trimestre (le PFE correspond alors au quatrième exercice projet). Ces quatre unités correspondent aux quatre thématiques de recherche (Conception, Histoire, Territoire, Matérialité) affichées par l'équipe de recherche de l'école, le LACTH, (Laboratoire Conception, Territoire, Histoire). Ce laboratoire a pour seule tutelle le ministère de la culture. Mais tout comme cela avait déjà été interrogé par l'évaluation AERES de ce laboratoire en 2014, il conviendrait de mieux expliciter en quoi ces quatre domaines de recherche peuvent effectivement servir de socle à un projet pédagogique fondé sur des objectifs spécifiques en matière d'orientation professionnalisante, visant à former des architectes ayant vocation à travailler tant au niveau régional et français qu'au niveau international.

Bien que présenté comme domaines équivalents en matière de formation, ces quatre domaines s'appuient sur des équipes peu homogènes en matière de nombre d'enseignants-chercheurs, allant de onze membres chercheurs pour l'équipe Histoire, à trois pour la nouvelle équipe Matérialité, sachant qu'au total le LACTH compte 27 chercheurs, sans compter les associés et doctorants.

Quoiqu'il en soit, cette organisation par les thèmes du LACTH correspond à une formation professionnalisante par l'importance donnée à la formation au projet architectural, mais accompagnée par une initiation à la recherche explicite, conduisant à mentionner par la recherche le diplôme des étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à quatorze sur vingt (26 étudiants pour l'année universitaire 2017-2018 sur 152 inscrits en cinquième année).

La connaissance de l'environnement professionnel est portée par les enseignements du quatrième ensemble probablement complété de façon plus diffuse par les interventions de nombreux professionnels dans la formation. Cet ensemble inclut un cours de langues étrangère (tout d'abord l'anglais) de peu d'heures (12h par semestre), un volume faible dès lors que la formation vise un niveau international.

Le contenu de chacune des unités d'enseignement (UE) est clairement présenté dans un document intitulé « Carnet de l'étudiant ». Les crédits ECTS sont définis de façon globale au niveau de chacune des UE qui comportent toutes plusieurs enseignements : par exemple l'UE Projet comporte une composante « projet » sous la forme de l'atelier et une composante sciences et techniques de l'architecture sous la forme de travaux dirigés. La note globale procède d'une répartition 70 % et 30 %, en est-il de même pour les 13 crédits ECTS (respectivement 9 et 4 ?), à moins que l'acquisition des connaissances relève d'un seul contrôle.

La partie professionnalisante de la formation s'appuie également sur un stage obligatoire, mais encore proposé pour une durée de huit semaines (minimum), alors que la pratique estudiantine portée par la demande des organismes professionnels conduit à une durée pratiquée bien plus longue. Avec une initiation à la recherche qui n'est en rien superficielle et qui conduit à la rédaction d'un mémoire spécifique, les trois ateliers projet de longue durée, le travail de PFE ne peut être soutenu qu'après le stage. Ce sont au moins cinq semestres qui sont mobilisés par une majorité d'étudiants pour obtenir le diplôme. Sur les trois dernières années, ce sont 10 % des étudiants au plus qui l'ont obtenu en deux années.

Dès lors que la durée du stage devra être explicitement allongée, c'est toute l'architecture et le contenu de la formation qui devra être revue. Cela pourrait conduire par exemple à remplacer une part de l'exercice projet au sein de l'établissement par l'activité professionnelle en stage si l'école souhaite maintenir une véritable initiation à la recherche.

La pédagogie s'appuie sur l'usage d'outils et modes pratiques, classiques et traditionnels des formations professionnalisantes centrées sur l'exercice du projet architectural qui certes utilisent les outils informatiques propres à ce domaine professionnel. L'école n'a pas encore mis à disposition de ses élèves un ensemble intégré de services numériques comportant un espace numérique de travail. La question des systèmes d'information est de façon plus large un sujet de préoccupations majeures et un défi que l'école doit relever. L'innovation pédagogique n'est pas encore un domaine qui est abordée par l'école et ses diverses composantes.

### *Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés*

La connaissance du taux d'insertion professionnelle et la durée de cette insertion procèdent d'une enquête menée par le ministère de la culture pour l'ensemble de ses écoles d'architecture. Elle est alors quantitative et non qualitative. Les réponses des diplômés de l'ENSAPL peuvent être isolées de l'ensemble. Avec un taux moyen de réponses (47 réponses pour 110 diplômés incluant les diplômés HMNOP)<sup>69</sup> pour l'année 2018, l'insertion professionnelle de l'école ne présente guère de singularité par rapport aux autres écoles, si ce n'est

<sup>69</sup> RAE 2018 Diplôme d'état d'architecture, page 13.

pour 2018, une insertion professionnelle hors du champ de l'architecture avec un taux quasiment trois fois plus élevé que la moyenne des écoles (17 % contre 5,5 %).

Ces données quantitatives sont-elles connues sur le temps long ? Qualitativement cette insertion correspond-elle aux attentes des étudiants et aux finalités professionnalisantes de la formation ? Est-elle régionale, française ou internationalisée ? Et qu'en est-il des parcours professionnels des diplômés de l'école ? La réponse à ces questions que toute formation professionnalisante doit être en mesure d'établir ne pourra être connue que si l'école entre en relation avec ses diplômés. La conception et la mise en œuvre de cette démarche constituent une priorité dès lors que l'école vise à définir un projet stratégique de formation argumenté.

## Conclusion

### *Principaux points forts*

- La structuration enseignement et recherche. Les affiliations entre les domaines d'enseignement et les domaines de recherche sont très claires et permettent aux étudiants une bonne lecture des intérêts de l'école afin de pouvoir s'engager dans une recherche personnelle s'ils le souhaitent.
- Le nouveau domaine « Matériaux » en devenir. L'intérêt des étudiants pour les manipulations de matériaux et les fabrications manuelles n'est plus à démontrer. L'approche des matériaux, tant dans l'enseignement que dans la recherche, représente une valeur supplémentaire à l'offre de savoirs dispensés dans l'école.
- La construction par l'étudiant de son propre parcours dans l'offre d'enseignement. La souplesse des choix d'une année à l'autre dans les enseignements permet à l'étudiant de balayer plusieurs approches tout au long de sa scolarité. C'est une valeur ajoutée attractive dans le cursus de l'ENSAPL.
- Le cursus « Paysage » bien implanté et solidement structuré. L'ancrage historique et le développement de cet enseignement prouvent son aspect incontournable dans l'offre de l'école. Le programme et l'évaluation sont efficaces et ne demandent qu'à être consolidés.
- Le double cursus architecte/Ingénieur.

### *Principaux points faibles*

- La mauvaise coordination de l'emploi du temps concernant le PFE et le mémoire de recherche en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années. La charge de travail et la mobilité Erasmus entrent en conflits pour mener à bien ces deux enseignements très importants dans la finalisation des études d'architecte. L'absence d'un cadre précis pour les étudiants empêche de trouver une solution à ce conflit.
- Le développement durable est trop peu abordé et trop peu identifiable dans l'enseignement des deux années. Comme en 1<sup>er</sup> cycle, le développement durable est mentionné de manière trop floue dans le RAE, ce qui laisse entendre un survol de cet aspect de l'enseignement.
- La difficulté d'emploi du temps dans la coordination de l'atelier « échelle 1 » et du domaine « Matériaux ». L'atelier « échelle 1 » est très sollicité et connaît des moments d'affluences.
- Le manque d'harmonisation de l'évaluation des enseignements. D'un enseignement à l'autre, on constate des différences dans les modes d'appréciation et d'évaluation des travaux, ce qui entraîne des confusions dans la perception des enseignements que peuvent avoir les étudiants.

### *Analyse des perspectives et recommandations*

Le DEA de l'ENSAPL présente une structure commune avec la dernière année du diplôme d'État de paysagiste. Organisée par les domaines de recherche, au nombre de 4, du laboratoire de recherche de l'école (le LACTH), la formation ne présente pas son contenu en fonction d'objectifs professionnalisants clairement établis. L'approche compétence qui relierait chaque unité d'enseignement au diplôme dans sa globalité et réciproquement, n'est donc pas mise en œuvre.

La formation offre une véritable initiation à la recherche par son rattachement aux équipes du LACTH. Mais la liaison entre cette initiation et la formation au projet ne semble pas bien assumée.

La définition des prochains contenus de formation devrait prendre explicitement en compte un allongement souhaité par les étudiants du stage en milieu professionnel. Il devrait être tel que l'allongement de la formation, au-delà des quatre semestres, devienne l'exception et non pas le mode dominant.

L'internationalisation de la formation qui correspond notamment à une mobilité étudiante certes développée, devrait s'appuyer sur une transformation de l'apprentissage des langues étrangères, au-delà du minimum actuellement assumé.

Le comité recommande de :

- Modifier l'emploi du temps afin de :
  - 1) résorber le dysfonctionnement PFE/Mémoire de recherche,

- 2) mieux organiser les enseignements au sein de l'atelier « échelle 1 »,
  - 3) gérer la surcharge de travail.
- Créer une grille de critères commune pour une évaluation plus harmonieuse des enseignements.
  - Développer l'enseignement en anglais. L'offre d'un cours de projet en anglais est un attrait d'étudiants étrangers indiscutable. Cette offre pourrait être généralisée à un plus grand nombre de cours et d'ateliers.
  - Placer le développement durable comme structuration interdisciplinaire. Les enseignements de développement devraient clairement identifier quelle part est consacrée au développement durable.

### 3 / Diplôme d'État de paysagiste (DEP)

En préambule, le comité tient à souligner qu'il s'attache à analyser la trajectoire de l'établissement et de son offre de formation. A cet égard, il est important de rappeler que le diplôme d'État de paysagiste (DEP) est un diplôme très récent dont la mise en place et structuration se sont effectuées durant la période allant de la précédente mission de l'AERES (juillet 2014) à la rédaction du RAE vague E pour l'HCERES (septembre 2018). Le comité souhaite aussi rappeler qu'il s'appuie sur les différents documents mis à disposition par l'établissement par l'intermédiaire du Hcéres, notamment le RAE, les éléments complémentaires propres à la formation en paysage (tableaux des unités d'enseignement, tableau de l'équipe pédagogique, tableau des effectifs sur la dernière période), une sélection de production éditoriale et la fiche RNCP.

#### *Domaine 1 : objectifs de la formation et modalités pédagogiques*

Force est de constater que la formation en paysage et son diplôme sont désormais affirmés dans le contexte d'une école d'architecture et de paysage délivrant trois diplômes (DEA, DEEA, DEP) et proposant deux cursus de formation initiale (en architecture et en paysage).

Le souhait cependant exprimé<sup>70</sup> de ne pas être la juxtaposition d'une école d'architecture et d'une école de paysage mais bien plutôt de tendre à devenir UNE école d'architecture & de paysage reste un objectif à poursuivre. Beaucoup d'indices, tant en objectifs de formation et modalités pédagogiques qu'en gestion administrative de la scolarité, démontrent que l'établissement doit continuer ses efforts dans ce sens pour atteindre cet objectif.

A la lecture des documents, les contenus de la formation en paysage sont construits et de qualité avec une importance accordée à l'acquisition des connaissances par des modalités pédagogiques liées aux ateliers de projet. L'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, essentielles dans le cadre de la formation de paysagiste concepteur, sont également favorisées tout au long de la formation depuis le cycle préparatoire jusqu'au DEP valant grade de master. Cependant, le comité constate que, pour le moment<sup>71</sup>, il n'est pas suffisamment fait mention explicite au cadre national commun du DEP, notamment en ce qui concerne le nombre de crédits ECTS pour chacun des 7 domaines décrits dans le référentiel des compétences et des aptitudes construites dans le cadre de la formation et certifiées par l'attribution du diplôme. De même, il n'est pas possible de discerner à quoi sont consacrés les 25 crédits ECTS (sur les 180 crédits ECTS du cursus de DEP) qui sont laissés à la discrétion de chaque établissement délivrant le DEP (ENSAP Lille, ENSAP Bordeaux, ENSP Versailles/Marseille, ENP-INSA Centre Val de Loire Blois).

Le rappel des 3 référentiels (professionnel, compétences, formation) relatifs au DEP peut permettre une appropriation plus lisible de ce diplôme récent auprès des enseignants, des étudiants et des personnels administratifs au niveau local de l'établissement, mais également à l'échelle nationale (réseau des écoles d'enseignement supérieur en paysage) et internationale (réseau des échanges académiques).

En termes de communication interne et externe, l'intitulé de la formation est lisible avec un effort à poursuivre quant à la clarification du parcours étudiant. La diffusion et mise à disposition de l'information, amorcée notamment par « les carnets de l'étudiant » est à amplifier et le recours, par exemple, à un intranet dédié à la « scolarité en paysage » pourrait peut-être constituer une piste à explorer.

Il n'y a pas à ce jour d'annexe descriptive ou supplément de diplôme pour le DEP<sup>72</sup> mais les moyens de sa mise en œuvre sont néanmoins prévus à court terme sous forme « propositionnelle » pour 2019.

L'utilisation de la plateforme TAÏGA (et autres déclinaisons type *hyperplanning*) pour faire interface entre les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs suscite des sentiments et réactions contradictoires

<sup>70</sup> RAE Etablissement p. 4 préambule.

<sup>71</sup> RAE annexe diplôme DEP, page 4.

<sup>72</sup> RAE Annexe diplôme DEP, page 5.

(pour résumer : un mal nécessaire). Cela indique que dans le cadre d'une démarche qualité à mettre en œuvre, il demeure une grande marge d'amélioration dans l'attractivité et convivialité de cette interface. Par ailleurs, un tel chantier peut mettre en synergie et impliquer positivement tous les acteurs de l'établissement.

Déjà pointé lors du précédent rapport de l'AERES (juillet 2014), l'absence de données fiables, d'analyse consolidée et de suivi régulier des débouchés de la formation en paysage demeure. Il semble pourtant important en priorité d'obtenir des informations quantifiées dans la perspective de création de double cursus et doubles diplômes. Le comité souligne le paradoxe d'avoir dans les objectifs stratégiques la création d'un double cursus et diplôme en architecture et en paysage sans pouvoir se baser sur des outils et des indices sûrs en vue d'apprécier le bien-fondé de ces objectifs. La création d'un conseil de perfectionnement (ou équivalent) qui n'existe pas actuellement pourrait accompagner la mise en place d'un observatoire des métiers et aider à en définir la stratégie.

Même si le comité constate une réelle préoccupation de l'établissement au sujet de cette thématique d'un observatoire des métiers, le recours au bénévolat associatif des étudiants n'est qu'une partie de la solution. Cette préoccupation a besoin de mobiliser moyens et personnel en conséquence.

Le comité observe une réelle bonne volonté pour y pallier, mais constate que les observations déjà stipulées dans le précédent rapport de l'AERES (juillet 2014) à ce sujet sont à réitérer.

En termes de certification professionnelle, le comité tient à souligner que la formation en paysage a reçu l'homologation de l'IFLA (*International Federation of Landscape Architects*) Europe, que son diplôme accorde le titre de paysagiste concepteur et que la fiche RNCP est clairement renseignée conformément aux recommandations de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP).

En ce qui concerne l'évaluation des connaissances, le comité a été destinataire d'une charte de bonnes pratiques des enseignants, mais il n'y a pas à proprement parler de règlement des études et des examens (REE). Au cours de différents entretiens, il apparaît qu'on peut rencontrer au sein d'une même unité d'enseignement, des éléments constitutifs évalués selon des modalités différentes (notes ou lettres). Cela ne permet pas à l'étudiant d'avoir une appréhension claire et facile de ses acquisitions de compétences. Une mise au point d'un REE pourrait constituer l'occasion au sein des différentes instances de l'établissement de mettre l'ensemble des enseignants quels que soient leur statut (vacataire, titulaire, contractuel), les étudiants et les personnels administratifs autour d'un objectif partagé pour tendre à une meilleure lisibilité des modalités de contrôle et de leur évaluation en accord avec les attendus de la formation en paysage.

Les règles d'attribution des crédits ECTS et la constitution, rôle et modalités de réunion des différents jurys sont certes définies, mais parfois opaques et peu connus des étudiants. Un effort est amorcé et reste à poursuivre au travers de l'édition des « carnets de l'étudiant ».

Le suivi de l'acquisition des compétences est une préoccupation de l'établissement mais se heurte à la difficulté récurrente du manque de moyen en personnel enseignant et administratif formé à dessein pour pouvoir le faire.

A noter que l'équipe pédagogique comporte de nombreux professionnels praticiens en prise directe avec la situation professionnelle des paysagistes concepteurs. Cependant, une vision prospective et partagée des compétences professionnelles est à susciter parmi l'équipe pédagogique. De plus, certaines modalités pédagogiques comme les stages (qui sont une mise en situation professionnelle) ne sont pas suffisamment définies en termes d'objectifs et d'évaluation d'acquisitions de compétences.

## *Domaine 2 : organisation pédagogique de la formation*

L'organisation globale de la formation en paysage se déroule en 5 ans et comporte deux cycles : un cycle préparatoire en étude de paysage (CPEP) d'une durée de 2 ans et le cursus du DEP en 3 ans. Elle est constituée en semestre et comprend un ensemble d'unités d'enseignements (UE) cohérents et pertinents avec les objectifs de la formation.

L'articulation (voire « consubstantialité ») des deux formations (architecture et paysage) sont perceptibles avec notamment une année commune (CPEP1 en paysage = 1<sup>ère</sup> année de DEEA). La 2<sup>ème</sup> année est spécifique à la formation en paysage. Après la réussite au concours national commun par la voie interne ou par la voie externe, l'étudiant entre en 1<sup>ère</sup> année du cursus DEP. Le DEP1 comporte des cours, TD ou atelier parfois mixte avec les étudiants de 3<sup>ème</sup> année du DEEA.

Il y a une progressivité du parcours de l'étudiant avec une particularité spécifique de l'établissement en DEP2 et DEP3. Pour ces deux années finales, il s'agit plutôt d'un approfondissement à travers 4 domaines (H pour histoire, M pour matérialité, C pour conception, T pour territoire) dont 2 au minimum sont au choix de

l'étudiant pour chacune des années. Ces 4 domaines sont en lien direct avec l'activité du laboratoire de recherche de l'établissement (LACTH).

Les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années du cursus DEP sont dites « verticalisées » et, au terme de progression pour le passage d'une année à l'année supérieure, est préféré le terme d'approfondissement<sup>73</sup>. Cette structuration originale de ces deux années est un atout spécifique et positif de l'établissement. A noter que certaines modalités pédagogiques liées à ces 4 domaines sont également partagées avec la formation en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année du DEA. Elle permet une grande richesse de contenus pédagogiques et offre un libre choix de l'étudiant dans son parcours. Cela constitue une réelle qualité et originalité à souligner dans cette offre de formation en paysage.

Néanmoins, le comité souhaite rappeler l'arrêté du 9 janvier 2015 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat de paysagiste qui stipule dans son article 1<sup>er</sup> : « La formation conduisant au diplôme d'Etat de paysagiste correspond à une durée de trois ans, soit six semestres. Elle permet de valider 180 crédits européens soit 30 crédits par semestre qui correspondent à des heures d'enseignement encadrées (375 heures minimum) auxquelles s'ajoutent le travail personnel de l'étudiant et les périodes de stage. Au cours du dernier semestre de formation, le volume d'heures d'enseignement encadrées peut être réduit au regard de la part de travail personnel attendu. Le contenu et les modalités de la formation ainsi que les conditions de délivrance du diplôme d'Etat de paysagiste sont définis par le référentiel du diplôme, annexé au présent arrêté. »

Certains documents transmis<sup>74</sup> stipulent :

- DEP 1 automne 2018/2019, 393h pour 30 ECTS,
- DEP 1 printemps 2018/2019, 345h pour 30 ECTS,
- DEP 2&3 septembre 2018/2019, 1<sup>ère</sup> année 420h pour 33 ECTS (mais la grille S7 & S9 automne 2017/2018 mentionne 38 ECTS pour 438h encadrées),
- DEP 2&3 printemps 2018/2019, 1<sup>ère</sup> année 438h pour 41 ECTS (mais la grille S8 & S10 printemps 2017/2018 mentionne 57 ECTS pour 604h encadrées).

D'autres documents transmis<sup>75</sup> comptabilisent le cycle DEP 2&3 avec 136 ECTS et 1458h.

La « verticalisation » de DEP 2&3 devrait en théorie aboutir à 120 ECTS et 1500h encadrées minimum. Il y aurait donc une clarification et une explicitation à apporter au sujet de ces décomptes en heures et en crédits européens afin de s'assurer de leur conformité avec l'arrêté suscité.

Le comité a été interpellé au sujet d'une dissymétrie d'organisation entre les deux formations, celle en architecture en 3 + 2 ans (1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>ème</sup> cycle) et celle en paysage en 2 + 3 (CPEP1, CPEP2, DEP1, DEP2, DEP3). La question de la création d'un diplôme de niveau licence en paysage (en fin de DEP1 donc) soulevée par l'établissement met en exergue en effet cette problématique.

Outre les arguments recevables qu'un tel diplôme en paysage pourrait permettre une diversification des offres de formation et de diplômes aidant la diversité de parcours et des passerelles, le comité pense que cette question devrait être étudiée. Elle offrirait l'avantage de rendre plus limpide la coexistence des deux formations en architecture et en paysage dans le même établissement. En rappel, le diplôme d'étude en architecture (DEEA) valant grade de licence est déjà délivré dans l'établissement. Cependant, cette réflexion nécessite une discussion dans l'ensemble des établissements délivrant le DEP avec l'implication de leurs différentes tutelles (ministères chargés de l'agriculture, de la culture et de l'enseignement supérieur). D'autre part, une telle perspective obligerait à aboutir à une nouvelle rédaction des actuels et récents décrets relatifs au DEP.

Pour revenir à l'offre de formation en paysage de l'ENSAP de Lille, le comité constate qu'un effort a été mis en route (carnet de l'étudiant) pour clarifier la maquette pédagogique. Cet effort est à poursuivre notamment en ce qui concerne le travail de fin d'études dont les conditions, évaluation et déroulement sont peu explicités ou développés dans les documents transmis au comité.

A l'issue de certains entretiens, il apparaît que la formation se déroule le plus souvent sur plus de 5 ans. Il y a donc une sorte de « redoublement » administratif qui a lieu dans le courant des deux dernières années n'ayant rien à voir avec un redoublement « pédagogique ». La notion d'étudiant « admis en 5<sup>ème</sup> année même partiellement » semble révéler cette ambiguïté et il semblerait plus logique que la structuration de la maquette pédagogique puisse entériner comme cas usuel une formation en paysage en 5 ans sans avoir recours à un redoublement technique et administratif.

<sup>73</sup> RAE annexe diplôme DEP, page 11.

<sup>74</sup> RAE annexe – 02 Grilles des enseignements CPEP & DEP.

<sup>75</sup> RAE annexe diplôme DEP, page 10.

Il n'y a plus de formation continue en architecture et en paysage. Il n'y a pas aujourd'hui de proposition de formation en alternance ou de prise en compte des enjeux liés à la formation tout au long de la vie ou d'offres de formation en lien avec de nouvelles formes d'enseignement à distance (e-learning). Le comité n'a pas eu connaissance de dispositif adaptant la formation pour qu'elle soit capable d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (sportifs ou musiciens de haut niveau, salariés, en situation de handicap, etc.).

Dans le cadre national des formations et compte tenu de la nature du DEP valant grade de master, de l'accent mis au cours de la formation sur le projet de paysage et grâce à la présence de professionnels praticiens parmi les enseignants, le comité atteste que la formation présente des éléments de professionnalisation. Les connaissances de l'environnement professionnel et la valorisation des stages y contribuent également, mais pourraient être encore plus renforcés.

Au regard de la spécificité de la formation de paysagiste concepteur, la connaissance du monde de la recherche et de ses résultats est relative et largement tributaire des enseignants-chercheurs (EC) présents dans les deux formations. Les travaux des EC relèvent majoritairement des sciences humaines et sociales avec la volonté de favoriser la « recherche-action » ou recherche appliquée, plus en adéquation avec la démarche de futurs paysagistes concepteurs.

Essentiellement à l'initiative des associations étudiantes, des événements ont lieu pour susciter des liens et rencontres avec le monde professionnel.

Les stages sont intégrés à la définition du cursus de la formation. Au cours de ses différents stages, l'étudiant doit au minimum rencontrer un organisme de maîtrise d'ouvrage et une structure de maîtrise d'œuvre. La durée des stages est le plus souvent inférieure à 8 semaines, ce qui semble un peu court eu égard aux objectifs de la formation. Cela peut s'expliquer en partie par le fait qu'un stage de plus de 8 semaines (de plus de 309 heures plus exactement) doit remplir une obligation légale de gratification de la part de la structure d'accueil. Ces stages font l'objet d'une convention mais il manque un véritable service d'insertion professionnelle pour suivre, orienter et faire le récolement des stages des étudiants. Un tel service aurait l'avantage de mieux préparer le supplément au diplôme et participerait à l'élaboration du projet professionnel de l'étudiant. Les stages-recherches ne semblent pas envisagés ou valorisés.

La formation comporte l'enseignement d'au moins une langue étrangère (anglais) et certains cours ou atelier se déroulent en anglais.

Il n'y a pas pour l'instant de prise en compte de compétences additionnelles (comme le travail associatif pour des actions citoyennes, bénévolat, etc.) susceptibles d'attribuer quelques crédits ECTS dont la mention peut être faite dans l'annexe descriptive du supplément de diplôme.

Il existe bien des modules de connaissance de l'entreprise et du monde professionnel (connaissance des statuts des différentes pratiques : en libéral, en autoentrepreneur, etc.) mais il n'y a pas de démarche d'initiation à l'entrepreneuriat à proprement parler<sup>76</sup>.

Pour ce qui concerne la place spécifique du numérique, cela constitue un point crucial de la formation et un axe stratégique de l'établissement<sup>77</sup>. La formation en paysage bénéficie d'un apprentissage aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. En moyens matériels, en salles équipées et en enseignements, le projet de l'établissement est bien de saisir ce « tournant numérique » pour en faire un atout. Les réflexions en cours autour du BIM (Building Information Modeling) pour les futurs architectes concernent également les paysagistes concepteurs.

L'innovation pédagogique réside dans l'approche de sujets contemporains et dans la recherche de nouvelles méthodologies pour les appréhender qui sont à inventer au fur et à mesure des projets rencontrés. Il s'agit par exemple de la transition énergétique des territoires, de la prise en compte de la maîtrise d'usage (les habitants) dans des démarches participatives ou de co-conception. Le contexte local de territoires frappés historiquement et lourdement par la désindustrialisation « post-minière », mais aussi très impactés par des problématiques écologiques (pollution industrielle) à très forts enjeux sociaux (solidarité et précarité), constitue un laboratoire pour la mise en pratique de ces nouvelles méthodologies.

L'environnement numérique de travail (ENT) de l'étudiant est opératoire. Il pourrait faire l'objet d'un groupe de travail spécifique entre enseignants, étudiants et personnels administratifs quant aux améliorations qui

<sup>76</sup> RAE annexe diplôme DEP, page 15, connaissance de l'environnement professionnel.

<sup>77</sup> RAE annexe diplôme DEP, page 18/19, place spécifique au numérique.

pourraient y être apportées avec, par exemple, son adaptation pour des opérations comme l'évaluation des enseignements. Le comité souligne que sa mise en place et sa consolidation récentes constituent une avancée très positive dans la trajectoire de l'établissement<sup>78</sup>.

Des « outils pédagogiques » comme le FabLab et l'atelier échelle 1 sont à remarquer et remarquables, car ils permettent l'utilisation de nouvelles technologies au service de la conception et de l'innovation tant en architecture qu'en paysage. Cela participe à la constitution des spécificités attractives de la formation en paysage dispensée à l'ENSAPL, leur promotion par une communication en externe mériterait d'être davantage renforcée<sup>79</sup>.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est pas pratiquée dans l'établissement pour la formation en paysage. Pour le DEP, les processus de VAE sont regroupés pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur délivrant ce diplôme à l'ENSP de Versailles/Marseille (qui assume également le rôle de secrétariat du concours national commun pour le DEP). La possibilité d'admission sur titre en DEP2 via le jury du concours national commun semble peu sollicitée.

Il est à remarquer que les étudiants ayant un BTS en aménagement paysager ou en design d'espaces, qui sont candidats au concours national commun par la voie externe pour entrer en DEP 1 cherchent par validation d'études supérieures (VES) à faire valoir les 60 crédits ECTS déjà acquis au cours de leur 1<sup>ère</sup> année de BTS dans le but d'avoir la possibilité d'entrée en CPEP2 en cas d'échec à la voie externe. Généralement, ces VES sont sans suite car les étudiants ayant un BTS réussissent le concours par la voie externe.

### *Domaine 3 : suivi de l'insertion professionnelle des diplômés*

Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés reste toujours un point faible car les analyses faites sont partielles, sur des bases de données pas assez représentatives et insuffisamment fiables. Il y a là une priorité de service que l'établissement essaie de remplir. Mais cela passe par une stratégie en ressources humaines et en formation du personnel administratif et enseignant pour ce type de tâche qui semble tout juste amorcée aujourd'hui<sup>80</sup>.

Au moment où de nombreux projets de doubles cursus (architecture et paysage) ou de doubles diplômes (architecte/ingénieur ; urbaniste/architecte) sont affichés dans les objectifs stratégiques<sup>81</sup>, il paraît primordial aux yeux du comité que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés en paysage puisse être confié au plus vite à un personnel administratif et enseignant dédié et formé à ce type de mission. L'occasion annuelle d'une remise de diplôme davantage officialisée peut constituer le point de départ d'un tel suivi de l'insertion professionnelle où les récemment diplômés sont sollicités et mis au courant qu'ils vont être régulièrement consultés.

En aparté, on peut remarquer que l'hypothèse d'un double diplôme paysagiste/ingénieur n'a pas été spontanément envisagé et que le double diplôme architecte/paysagiste n'a pas fait l'objet de débats partagés en interne entre enseignants et étudiants et en externe avec les organismes professionnels comme la FFP (Fédération française du paysage) ou les autres écoles délivrant le DEP.

Le comité constate également qu'il y a peu (voire pas) d'information sur le nombre d'étudiants prolongeant leurs études par des post master ou doctorat. L'analyse de la poursuite d'étude n'est pas encore réalisée au regard des objectifs de formation aussi bien qualitativement que quantitativement.

L'analyse des rémunérations du secteur d'activité est très partiellement renseignée, toutefois il faut signaler que le métier de paysagiste est relativement récent avec de faibles effectifs, en constante mutation dans ses formes de pratiques professionnelles et sans structure professionnelle ordinaire comme c'est le cas pour les architectes. De plus, c'est le ministère chargé de l'écologie qui porte la politique nationale en matière de paysage et que trois autres ministères (agriculture, culture, enseignement supérieur) ont la tutelle de formations de paysagistes concepteurs.

<sup>78</sup> RAE Etablissement, page 16, Le système d'information.

<sup>79</sup> RAE Etablissement, page 20, Moyens immobiliers, numériques.

<sup>80</sup> RAE Etablissement, page 12, gouvernance et pilotage/organisation interne/Les ressources humaines.

<sup>81</sup> RAE Annexe axes stratégiques, pages 39 et 40, Objectifs #06 #07 #18 #19.



## Conclusion

### *Principaux points forts*

- Une formation de qualité ayant une identité forte et conviviale.
- Une bonne articulation et des apports riches entre la formation et la recherche.
- Un enrichissement réciproque et fertile entre la formation en architecture et la formation en paysage.
- Un projet d'établissement qui s'affirme autour de thématiques fortes comme la transition énergétique et le tournant numérique.

### *Principaux points faibles*

- Un manque de lisibilité quant aux compétences attendues et prenant appui sur les 3 référentiels du DEP.
- Une gouvernance et une gestion de la scolarité et de la formation peu structurées.
- Une maquette pédagogique et un règlement des études et des examens dont la présentation et compréhension sont parfois difficiles à bien saisir.
- Une communication externe et interne encore balbutiante.

### *Analyse des perspectives et recommandations*

Le comité fait une analyse positive des perspectives du diplôme DEP en constatant que celui-ci est désormais consolidé mais peut être renforcé afin de veiller à l'amélioration de son attractivité.

- S'appuyer sur les qualités avérées de la formation et des atouts spécifiques de la maquette pédagogique de l'établissement à mieux révéler, grâce à une communication en interne et en externe plus ample.
- Amplifier en termes de gouvernance, de pilotage et d'implication de toutes les instances, le travail en commun et partagé de tous les acteurs de l'établissement : enseignants, étudiants et personnels administratifs.
- Poursuivre toutes les actions en faveur de la réussite des étudiants notamment par la rédaction d'un règlement des études et des examens, la mise en place d'un observatoire des métiers et d'un service d'insertion professionnelle ainsi que la mise en œuvre effective d'un supplément au diplôme.
- Poursuivre toutes les actions permettant, notamment par des partenariats idoines, de mettre en avant les « deux défis transversaux » et stratégiques de l'établissement relatifs à la transition énergétique et au tournant numérique.
- Entamer une démarche qualité afin d'établir des indicateurs (SWOT, etc.) mesurant régulièrement l'avancement de la mise en œuvre du projet d'établissement.

## Liste des sigles

### A

AERES Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

### B

Biatss Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, et personnels sociaux et de santé  
 BRAUP Bureau de la recherche architecturale et urbaine du MC

### C

CA Conseil d'administration  
 CEAA Certificat d'études approfondies en architecture  
 CEVU Commission des études et de la vie universitaire  
 CFVU Commission de la formation et de la vie universitaire  
 CHS Comité d'hygiène et de sécurité  
 Cifre Convention industrielle de formation par la recherche  
 CNRS Centre national de la recherche scientifique  
 Comue Communauté d'universités et établissements  
 CORI Commission des relations internationales  
 CPER Contrat de plans État-région  
 CPR Commission de la pédagogie et de la recherche  
 CPS Conseil pédagogique et scientifique  
 CRGE Conférence régionale des grandes écoles  
 Crous Centre régional des œuvres universitaires et scolaires  
 CS Conseil scientifique

### D

DEA Diplôme d'État d'architecte  
 DEEA Diplôme d'études en architecture  
 DGESIP Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
 DGPAT Direction générale des patrimoines du ministère de la culture  
 DGS Directeur général des services  
 DPEA Diplôme propre aux écoles d'architecture

### E

EA Équipe d'accueil  
 EC Enseignant chercheur  
 ECTS *European credit transfer system* (système européen d'unités d'enseignement capitalisables transférables d'un pays à l'autre)  
 ED École doctorale  
 ENSA École nationale supérieure d'architecture  
 ENSAP École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux  
 ENSP École nationale supérieure de paysage de Versailles  
 ENT Environnement numérique de travail  
 EPA Établissement public à caractère administratif  
 Erasmus *European action scheme for the mobility of university students* (programme européen)

### F

FLE Français langue étrangère  
 FR Fédérations de recherche

FSDIE Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

## G

GBCP Gestion budgétaire et comptable publique  
 GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences  
 GRH Gestion des ressources humaines

## H

Hcéres Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur  
 HDR Habilitation à diriger des recherches  
 HMONP Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre

## I

IDEX Initiative d'excellence  
 Inria Institut de recherche en informatique et en automatique  
 INSA Institut national des sciences appliquées  
 IUT Institut universitaire de technologie

## J

JPO Journées portes ouvertes

## L

LabEx Laboratoire d'excellence  
 LACTH Laboratoire Conception, Territoire, Histoire  
 LMD Licence-master-doctorat  
 LP Licence professionnelle

## M

MA Maître assistant  
 MCF Maître de conférences  
 MESRI Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
 MSH Maison des sciences de l'homme

## P

PIA Programme d'investissements d'avenir  
 PFE Projet de fin d'études  
 PUCA Plan urbanisme construction architecture  
 POS Plan d'occupation des sols informatiques  
 PPE Projet professionnel de l'étudiant  
 PR Professeur des universités  
 Pres Pôle de recherche et d'enseignement supérieur

## R

RCE Responsabilités et compétences élargies  
 RH Ressources humaines  
 RI Relation internationales

RNCP Répertoire national des certifications professionnelles

## S

SG Secrétariat général  
Shon Surface hors œuvre nette

## T

TOEFL *Test of english as a foreign language* (test d'anglais en tant que langue étrangère)  
TOEIC *Test of english for international communication*  
TP Travaux pratiques

## U

UE Unité d'enseignement  
UFR Unité de formation et de recherche  
UMR Unité mixte de recherche  
UPA Unité pédagogique d'architecture

## V

VAE Validation des acquis de l'expérience

## W

Wifi *Wireless Fidelity* (Fidélité sans fil)

## Observations du directeur

## Organisation de l'évaluation

L'évaluation de l'école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille a eu lieu les 4 et 5 décembre 2018. Le comité d'évaluation était présidé par Anne-Catherine Rinckenberger, professeure à la Haute Ecole du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture de Genève.

Ont participé à cette évaluation :

- Bernard Baraton, ancien directeur général des services adjoint à l'EHESS, ancien directeur général des services adjoint à l'université Pierre et Marie Curie ;
- Marc Claramunt, paysagiste DPLG, gérant de l'Atelier PHUSIS, professeur à l'ENP-INSA Centre Val de Loire, ancien directeur d'ENSNP de Blois ;
- Laurent Reynès, professeur des universités, professeur au département architecture de l'INSA de Strasbourg ;
- Corentin Robert, étudiant en double cursus architecte-ingénieur à l'ENSAL/ENTPE ;
- Serge Thibault, professeur émérite de l'université de Tours, ancien directeur adjoint recherche de Polytech Tours ;

Pascale Garcia et Geneviève Meley-Othoniel, conseillères scientifiques et Camille Herfray, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse suivante :

<https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales  
Évaluation des établissements  
Évaluation de la recherche  
Évaluation des écoles doctorales  
Évaluation des formations  
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)